

DOCUMENT DE PROJET

[Niger].

Tire du Projet : *Programme Intégré de Développement de l'Agrobusiness pour la Résilience Socio-économique des Jeunes et des Femmes (PIDAGRES-JeF) au Niger*

Numéro de projet : 01002013

Partenaire de réalisation : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ONAHA, ONG/Associations/Mairie/Coopératives

Date de début : Janvier 2025 - **Date de fin :** Décembre 2029 - **Date de la réunion du CLEP :** Novembre 2023

Bref Description

Le Programme Intégré de Développement de l'Agrobusiness pour la Résilience Socio-économique des Jeunes et des Femmes (PIDAGRES-JeF) est une initiative du Gouvernement du Niger soutenue par le PNUD, conçue pour faire face aux défis multidimensionnels que rencontrent les communautés rurales. Dans un contexte marqué par les sanctions consécutives aux événements du 26 juillet 2023, les vulnérabilités accrues liées aux pressions climatiques et à la précarité économique, ce programme vise à renforcer la résilience des jeunes et des femmes en milieu rural à travers le développement des chaînes de valeur agricole. Le programme cible en priorité six régions du Niger : Tillabéry, Dosso, Maradi, Zinder, Tahoua et Diffa. Dans chacune d'elles, les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales seront sélectionnées à l'issue d'un processus inclusif impliquant les acteurs locaux, en tenant compte des avantages comparatifs propres à chaque région.

PIDAGRES-JeF s'attaque aux obstacles structurels freinant l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes, notamment dans le développement de chaînes de valeur agricoles. Ces obstacles incluent un accès limité aux ressources productives, la marginalisation sociale, la faible inclusion financière et l'insuffisance de formations adaptées. Le programme adopte une stratégie de ciblage différenciée et participative en tenant compte des contextes locaux, des types d'activités pratiquées et des aspirations des bénéficiaires. Des critères d'éligibilité transparents et équitables seront définis dès le démarrage, en concertation avec les parties prenantes, pour éviter toute instrumentalisation ou détournement des objectifs. Par ailleurs, le programme facilitera l'accès aux services financiers innovants et aux marchés, afin de soutenir l'autonomisation économique des jeunes et des femmes. Le programme prévoit d'atteindre directement 36 000 bénéficiaires directs dans les communes d'intervention, dont 28.800 jeunes et femmes engagés dans les chaînes de valeur agricoles ciblées. A plus grande échelle, environ 1,8 million de personnes seront touchées indirectement grâce aux retombées économiques, sociales et institutionnelles générées par le projet.

PIDAGRES-JeF contribue également à la prévention des conflits et au renforcement de la cohésion sociale, en appuyant les structures communautaires existantes et en formant les bénéficiaires aux mécanismes de dialogue et de médiation. Cette approche vise à consolider le tissu social dans les zones d'intervention, souvent marquées par des tensions liées à l'accès aux ressources, aux inégalités ou aux dynamiques intergénérationnelles et de genre. Le programme appuiera les structures communautaires déjà en place, en renforçant leurs capacités organisationnelles et en soutenant leurs initiatives locales. Il prévoit également des actions de formation à destination des bénéficiaires, axées sur les mécanismes de dialogue, de médiation et de gestion pacifique des différends, afin de promouvoir un climat de confiance et de collaboration durable entre les acteurs locaux.

Aligné sur les priorités nationales, notamment le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), ainsi que sur les objectifs de développement durable – en particulier les ODD 1, 2, 5, 8, 13, 15 et 16 –, PIDAGRES-JeF ambitionne de contribuer à faire des jeunes et des femmes des acteurs clés du développement local, de la paix et de la sécurité alimentaire au Niger. En misant sur des solutions endogènes, inclusives et durables, le programme entend générer des transformations structurelles, contribuant significativement à la stabilité et à la prospérité, notamment dans les domaines de : création d'emplois, renforcement des capacités locales, amélioration des revenus, autonomisation des femmes et des jeunes.

Effets contributeurs UNSDCF :

Effet 3 : D'ici à 2027, les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes, en utilisant des approches innovantes.

Effet 1 : D'ici à 2027, les institutions nationales et locales améliorent l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'offre de services publics de qualité en faveur des communautés et des familles dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence humanitaire.

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre : GEN 2

Produit 1.1 : Les populations, les acteurs étatiques, paraétatiques et non étatiques aux niveaux national, régional et local sont à même de développer et de mettre en œuvre des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques durables.

Produit 1.2 : Les personnes vulnérables dans les zones ciblées, en particulier les femmes et les jeunes, ont accès à une énergie propre et abordable et à des techniques et technologies innovantes pour améliorer leurs moyens de subsistance.

Produit 1.3 : Des techniques et technologies novatrices et améliorées sont utilisées pour la gestion des ressources naturelles, y compris la conservation de l'écosystème.

Produits 2.2 : Les mesures d'autonomisation socioéconomique des femmes et des jeunes et de lutte contre la violence sexiste sont renforcées pour promouvoir l'égalité des genres

Produit 2.3 : Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, participent au dialogue communautaire et au renforcement de la cohésion sociale ;

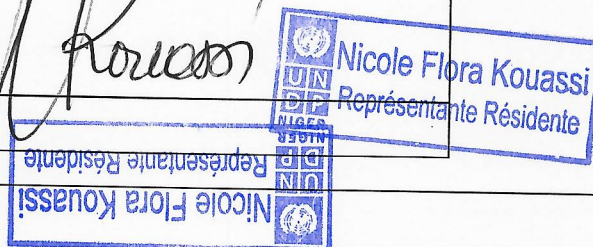
Produits 2.6 : Les mesures d'autonomisation socioéconomique des femmes et des jeunes et de lutte contre la violence sexiste sont renforcées pour promouvoir l'égalité des genres.

Total des ressources nécessaires :	33 920 949.43 \$USD	
Total des ressources allouées :	TRAC du PNUD :	4 000 000 USD
	Donateur :	PM
	Gov :	PM
	Apports en nature :	1 000 000 USD (500 hectares)
À financer :	28 920 949.43 USD	

Approuvé par (signature)¹ :

PNUD
Dr Nicole F. KOUASSI, Représentante Résidente

Date : 01 Juillet 2025



1. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

1.1. Contexte

Situé au cœur du Sahel, le Niger partage ses frontières avec sept (07) pays : l'Algérie au Nord-ouest, la Libye au Nord-Est, le Nigéria au Sud, le Bénin au Sud-ouest, le Mali et le Burkina-Faso à l'Ouest et le Tchad à l'Est. Avec une population estimée à 27 millions d'habitants en 2024, selon l'Institut National de la Statistique du Niger (INS), il est le sixième plus vaste pays d'Afrique, comptant un territoire d'une superficie de 1 267 000 km². Son contexte de développement est marqué par de fortes contraintes socio-économiques, climatiques, environnementales et sécuritaires, exacerbés par la pression démographique galopante (3,9%² de taux de croissance démographique), le faible accès aux infrastructures et services sociaux de base et aux opportunités économiques. La pauvreté multidimensionnelle touche près de 90,5% de la population³, notamment en lien avec la forte incidence de la pauvreté monétaire, particulièrement prégnante en milieu rural où elle atteint **52,2 %, contre une moyenne nationale de 45,3 % en 2024.**

Sur le plan macroéconomique, selon le fonds Monétaire international (FMI), la croissance en 2023 qui était prévue à 7% a été estimée à 2,4 % principalement en raison des effets des sanctions et de l'instabilité politique sur le commerce, l'investissement, la consommation privée et publique, ainsi qu'une saison agricole relativement défavorable. En 2024, les efforts de consolidation engagés par les autorités se sont poursuivis et ont permis d'enregistrer un taux de croissance estimée à 8,8% portée principalement par l'exploitation agricole et pétrolière, contre une prévision de 10,4% (selon le FMI). Les projections pour 2025 (7,9%) sont optimistes, à la faveur de la poursuite de l'exportation du pétrole brut dont l'exploitation a démarré janvier 2024 et l'augmentation de la production agricole irriguée. Ce contexte macroéconomique s'accompagne d'une certaine pression sur les prix avec une inflation qui serait perchée autour de 9.1% contre une prévision de 6,4% en 2024, toujours au-dessus du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 3%.

Sur le plan démographique, selon les estimations basées sur les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2012, la population du Niger serait estimée à près de 27 Millions d'habitants⁴ en juillet 2024. Elle est essentiellement rurale (73,3%) et fondamentalement très jeune, avec une moyenne d'âge qui tourne autour de 15 ans. Environ 13, 24 Millions, soit plus de la moitié de la population nigérienne féminine.

Du point de vue social, en plus de cette pauvreté multidimensionnelle de la population, il faut également noter des inégalités, observables sur le marché du travail, où 69% des jeunes âgés de 15 à 24 ans (56,4%, hommes et 78% femmes) ne sont « pas en emploi, éducation ou formation »⁵. Les personnes vivant avec un handicap représentent 4,2% de la population et font souvent l'objet de stigmatisation et d'exclusion dans l'éducation, l'emploi et la protection sociale.

Sur le plan politique et institutionnel, le Niger avait connu un changement institutionnel depuis le 26 juillet 2023, à la suite de l'annonce de la prise de pouvoir par l'armée à travers le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), ayant occasionné des sanctions économiques et financières imposées par la communauté sous régionale et internationale, avec comme conséquence la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Niger, la suspension de toutes les transactions commerciales et financières, le gel des avoirs du Niger dans les Banques centrales de la CEDEAO et dans les banques commerciales, la suspension de toute assistance et des transactions financières en faveur du Niger par la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). A cela s'ajoute un contexte économique international morose articulé par une rareté des ressources, impliquant ainsi une rationalisation et une ouverture à des perspectives de mobilisation de fonds.

² RGP/H 2012

³ <https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/MPI2024/NER.pdf>

⁴ Cf. Projections démographiques définitives de l'INS

⁵ NEET, INS, 2019

Cette situation a drastiquement limité les capacités du Niger à accéder aux marchés financiers, à travers une hausse importante du coût de financement et répondre aux besoins d'investissement massif pour arriver à la modernisation du secteur de l'Agriculture, principal moteur du développement socioéconomique du Niger et principal moyen de subsistance des populations rurales, notamment les jeunes et les femmes. En effet, on a assisté à augmentation du prix de certaines denrées alimentaires de base (+17% pour le riz, +6% pour le mil, +4% pour le maïs, +12% pour le sorgho), faisant peser une contrainte supplémentaire sur les moyens de subsistance des communautés. Ces sanctions sont à ce jour levées pour l'essentiel, mais elles ont eu pour effet d'affecter les capacités de résilience, déjà faible, des communautés rurales, notamment des jeunes et les femmes qui composent plus de 80% de la population nigérienne, du fait non seulement de la faible capacité de production du secteur agricole mais également des limitations imposées pour l'accès aux produits alimentaires dans les marchés des pays voisins. En effet, 9/10 des produits consommés au Niger sont exportés.

Cela justifie la nécessité de développer des solutions endogènes pour améliorer sensiblement la résilience alimentaire et socioéconomique des populations rurales, notamment les jeunes et les femmes, à travers le développement des chaînes de valeur du secteur de l'Agriculture, qui selon l'INS en 2023, est le premier pourvoyeur de moyens de subsistance pour les populations, en particulier en milieu rural, et représente 40% du PIB et occupe 70% de la population active (). En effet, près de 29,7%⁶ des actifs féminins réellement occupés exercent une profession agricole. En milieu rural, cette proportion atteint 80%. Toutefois, même si, elles sont les principales responsables de la gestion des ressources naturelles au niveau local, les femmes continuent toutefois d'être exclues⁷ de leur propriété et y ont un accès limité.

C'est dans cette logique que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), bâtissant sur ses avantages comparatifs, ses expériences antérieures et son expertise, propose de mettre en place un **Programme Intégré de Développement de l'Agrobusiness pour la Résilience Socio-économique des Jeunes et des Femmes**" (PIDAGRES-Jef) pour servir au Gouvernement et à ses partenaires, de modèle devant répondre à ces défis multidimensionnels; cela en capitalisant sur les opportunités que présente le développement inclusif et innovant du potentiel agricole national, y compris l'accès aux services financiers, pour améliorer la résilience socio-économique des communautés, en particulier les jeunes et les femmes.

Ce programme de couverture nationale vise à améliorer la productivité agricole, à promouvoir l'accès aux marchés, à encourager l'innovation et l'entrepreneuriat, à renforcer la capacité et les compétences des jeunes et des femmes, à améliorer les infrastructures communautaires et la gouvernance locale tout en contribuant à la promotion de la sécurité communautaire. Il débutera, de manière pilote, dans une région et s'étendra progressivement aux autres régions du pays.

1.2. Défis

Parmi les défis à relever pour arriver à adresser la problématique globale de résiliences des jeunes et des femmes ruraux, à travers le développement de l'Agro-business, on note :

- **Faible accès aux opportunités de développement socio-économique des populations rurales, en particulier les jeunes et les femmes ; ce qui renforce leur exposition à des facteurs de vulnérabilités multi-dimensionnels. En effet, le chômage endémique et précarité des revenus des populations rurales**, notamment chez les femmes et les jeunes du fait de la morosité économique mais également du faible développement du secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie, occupant plus de 70% d'entre eux. Cette situation est entre autres due à un faible développement des chaînes de valeurs agricoles n'aidant pas ainsi le pays à impulser le processus de transformation structurelle de son économie. En effet, les difficultés de production auxquelles sont confrontées les populations en milieu rural vivant dans la majorité de l'agriculture sont aggravées par la vulnérabilité du secteur agricole face aux chocs externes comme les aléas climatiques (sécheresses, inondations) et aux attaques d'ennemis des cultures mais également aux difficultés d'accès aux intrants agricoles, majoritairement importés. En effet, en 2023, 65% des agriculteurs nigériens déclaraient avoir des difficultés à se procurer des semences de qualité, aggravant les faibles rendements agricoles (source : ministère de l'Agriculture, 2023). A cela s'ajoute le déficit d'infrastructures de stockage et de commercialisation et la faible valorisation de la production, occasionnant des pertes post capture importantes.

⁶ Rapport INS, 2023

⁷ ONU Femmes, enquête de perception, novembre 2022

- **Faible inclusion financière, en particulier au niveau des populations en milieu rural, limitant ainsi le développement des activités économiques.** Selon les statistiques de l'INS, 80% des femmes en zones rurales n'ont pas accès aux services bancaires (INS, 2023). En effet, il est noté une méconnaissance des populations rurales, notamment les jeunes et les femmes en particulier des services financiers ou bancaires, les empêchant ainsi de tirer parti de l'accès aux services financiers pour gérer ou développer leurs activités et contribuer ainsi à l'amélioration de leur capacité de résilience face aux chocs exogènes, au renforcement de la cohésion sociale et au développement durables de leur communauté.
- **Faiblesse de la protection sociale des populations rurales,** notamment les jeunes et les femmes du fait de la morosité économique née de l'absence d'activités économiques dans les communes rurales, des déficiences dans la gouvernance locale (non application des textes de la décentralisation (transfert de compétence et de ressources non effectif).
- **Affaiblissement des réseaux de solidarité communautaire :** Les communautés rurales, traditionnellement soutenues par des réseaux de solidarité pour surmonter les crises alimentaires et économiques, peuvent voir ces mécanismes fragilisés à cause de l'augmentation des tensions socio-économiques, limitant ainsi leur capacité à résister aux chocs extérieurs.
- **Affaiblissement de la cohésion sociale et effritement de plus en plus de la confiance dans les institutions, en particulier au niveau local.** Les jeunes et les femmes vivant dans le monde rural sont les plus exposés aux menaces multiformes née du contexte d'insécurité qui sévit dans la plupart des régions du Niger ou des conditions d'accès et de gestion des ressources naturelles dans le monde rural, en particulier. A cela, s'ajoute la faiblesse de leur implication dans les processus de prises de décision aussi bien sur le plan politique que social.
- **Renforcement des inégalités entre zones rurales et urbaines.** En effet la crise a fini d'exacerber les disparités entre les populations rurales et urbaines, les premières étant encore plus vulnérables en raison de la dépendance accrue à l'agriculture et des obstacles pour accéder à des marchés extérieurs. Cela se traduit par une faiblesse des services sociaux de base au niveau des communautés rurales mettant ainsi les populations rurales, les jeunes et les femmes en particulier dans une situation de précarité.

1.3. Opportunités

Le Niger dispose d'importantes potentialités qui lui permettraient d'assurer un développement socioéconomique endogène et porteur de croissance conformément aux orientations du Gouvernement. Ces potentialités sont entre autres : les opportunités de développement du secteur agrosylvopastorale et halieutique, les richesses minières et hydrauliques, un patrimoine culturel et artistique diversifié, le tourisme, les produits de l'artisanat et la jeunesse de sa population. Ces potentialités représentent autant de facteurs favorables à la résilience des jeunes et femmes, à travers le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales. A cela s'ajoute les Potentiel de développement des énergies renouvelables. En effet, dans ce contexte de crise, le Niger pourrait explorer des solutions pour la transition énergétique, telles que le développement de l'énergie solaire, pour alimenter ses zones rurales et créer de nouvelles opportunités économiques, tout en réduisant sa dépendance aux importations d'énergie. Par ailleurs, ce programme fera partie d'un écosystème de multiples projets soutenus par des bailleurs internationaux, offrant des opportunités de collaboration. Parmi ces projets, il y a :

- Le programme de grande irrigation, initié par le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) afin de lutter contre l'insécurité alimentaire, à travers l'intensification de la production agricole dans les différents bassins agricoles du Niger.
- Le Projet d'Appui au Développement des Cultures Irriguées et à l'Intensification de la Production Animale (PACIPA), sur financement de la Banque mondiale, qui vise améliorer les rendements agricoles, à diversifier la production tout en préservant les excédents commercialisables grâce à une meilleure gestion post-récolte, à renforcer la résilience aux risques liés au changement climatique et à améliorer l'accès au marché pour les agriculteurs qui peuvent générer des excédents commercialisables compétitifs ou remplacer les importations de produits agricoles.

- Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FRSP) et le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS II), financé par la banque mondiale et qui contribuent à renforcer la résilience alimentaire et pastorale, tandis que le Projet Filets Sociaux Adaptatifs Phase II (PFSA 2) soutient les populations vulnérables.
- Le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) et le projet 2 du programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel (P2-P2RS), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et qui favorisent l'agriculture intelligente face au climat et la résilience alimentaire dans le Sahel.
- Du côté de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), le Projet de Renforcement de la Résilience de L'agriculture face au Changement Climatique (PRRACC-Niger) appuie l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique.
- Le Programme de Renforcement de la Résilience des Communautés rurales à l'Insécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger (PRECIS), sur financement de FIDA qui renforce la résilience des petites exploitations agricoles.
- Le Programme de Brigade Ecologique des jeunes (ROTA) sur fonds Qatari qui renforce les compétences vertes pour une résilience climatique durable à travers la création d'un modèle durable de résilience environnementale et économique pour les communautés en développant les compétences vertes des jeunes et en les impliquant activement dans les initiatives locales de transition écologique.
- Le Programme QFFD, sur financement Qatari qui contribue pour l'accompagnement d'une agriculture durable et intelligente face au climat et sécurité alimentaire.

Du point de vue accompagnement technique, plusieurs cadre ou structures en appui au développement des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales sur lesquels le Programme pourra capitaliser existent. Il s'agit, notamment :

- L'existence de plusieurs structures au niveau central et local chargés de la sensibilisation et de l'encadrement des producteurs et qui interviennent dans la une structuration des organisations de producteurs (OP), des formations techniques spécifiques, les mises en relation, la commercialisation et l'accès aux marchés. Il s'agit, notamment : Direction Générale de l'Agriculture, Direction Générale du Développement Pastorale, de la Production et des Industries Animale, Direction Générale du Génie Rural, Direction Générale du Centre de Multiplication du Bétail, Direction de l'Action Coopérative, de la Promotion des Organismes Ruraux et des Organisation d'Eleveurs, Office National des Aménagements Hydro Agricole, Agence de Promotion du Conseil Agricole.
- L'existence d'une offre de service bien structurée pour accompagner les jeunes et les femmes dans les chaines de valeur agro-sylvo-pastorale à fort potentiel d'exportation au niveau de l'Agence Nigérienne de Promotion des Exportation (ANIPEX).
- L'existence d'un Réseau national des chambres d'Agriculture (RECA) au Niger qui apporte des services variés aux acteurs des chaines de valeurs agricole et leurs organisations : représentation sur des thèmes en fonction de leurs préoccupations et aussi de l'actualité, conseil agricole (conseil de gestion à l'exploitation, conseil phytosanitaire, etc.), formation de jeunes agriculteurs et agricultrices, accompagnement de l'accès au crédit agricole, mais aussi accompagnement des associations des usagers de l'eau ou des infrastructures marchandes.
- L'existence du fonds nationaux d'appui aux activités de développement des chaines de valeur agricoles, notamment, dont le fonds National d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries (FONAP), le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN).
- L'existence d'opérateurs techniques responsables de l'innovation et de la recherche dans le secteur de l'agriculture, notamment l'INRAN et ICRISAT.

L'existence d'un dispositif de formation formations au niveau local (dans les zones rurales), notamment par des institutions et centres comme : IPDR (Institut de développement Rural de Kollo, l'Ecole des surveillants d'Elevage de Maradi (ESEM) et dans les Centre de Formation sur les Métiers Agricole (CFMA).

Ap

2. STRATEGIE

2.1. Stratégie Globale

L'approche globale adoptée dans le cadre de ce programme met en avant des solutions intégrées susceptibles d'apporter un changement systémique pour impulser le développement socioéconomique dans les zones d'intervention cibles et ainsi impacter positivement la vie des jeunes et femmes vivant dans les communautés rurales.

Ainsi, les interventions vont capitaliser sur les opportunités que présente le développement inclusif et innovant du potentiel agricole, y compris l'accès aux services financiers, pour améliorer la résilience socio-économique des communautés, en particulier les jeunes et les femmes et se concentrer entre autres sur : (i) l'amélioration de la productivité agricole en tenant compte des chaînes de valeur prioritaires présentes dans les zones d'intervention, (ii) le renforcement de l'accès et du contrôle des marchés aux différents acteurs présents dans les chaînes de valeurs cibles du projet ; (iii) Le renforcement de la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat, en permettant aux jeunes et aux femmes des zones ciblées de profiter pleinement des opportunités d'affaires offertes par le développement des chaînes de valeurs et en les mettant en relation avec les solutions innovantes développées par les jeunes startups au Niger ; (iv) le renforcement de la capacité et les compétences des jeunes et des femmes, à contribuer à améliorer les infrastructures et à promouvoir la gouvernance locale et la sécurité communautaire ; (v) les actions d'encouragement de l'inclusion des jeunes et des femmes dans le processus de développement local et à les aider à surmonter les obstacles socio-économiques auxquels ils sont confrontés ; et (vi) la mise en place des mécanismes opérationnels, et des plans de suivi pour renforcer la dimension stratégique des interventions dans les zones d'intervention du Programme. Il sera en même temps question de travailler avec toutes les parties prenantes, pour renforcer la coordination des actions de développement et d'inclusion dans l'agrobusiness des jeunes et femmes ruraux dans les zones d'intervention du Programme au Niger.

En se concentrant sur ces actions, les investissements intégrés contribueront non seulement à améliorer la résilience socioéconomique des jeunes et améliorer leurs moyens d'existence durable, mais aussi à créer des effets synergiques qui favorisent les solutions de développement local intégrées et amplifient l'impact global sur le développement durable du Niger et l'accélération de l'atteinte des objectifs des ODD.

Ce programme est aligné sur les priorités nationales, régionales et internationales, notamment le **Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP)** (en cours de validation) du Niger sur principalement l'Axe 1 « *Renforcement de la Sécurité* » (qui se concentre sur l'amélioration de la sécurité et le renforcement de la cohésion sociale pour la stabilité du pays) et l'Axe 3 « *Souveraineté économique* » (qui vise à développer les bases de production pour une autonomie économique).

En outre, l'initiative s'aligne avec les directions stratégiques de l'offre globale du PNUD en Afrique notamment la transformation structurelle et l'autonomisation des jeunes et des femmes et contribue à l'opérationnalisation des axes du plan stratégique 2022-2025 du PNUD : « *Transformation structurelle* » et « *Ne laisser personne de côté* » et à deux de ses six (6) solutions phares : *Pauvreté/Inégalité et Résilience* et à deux de ces catalyseurs : « *Innovation stratégique* » et « *Financement du développement* » et à la **Stratégie globale genre du PNUD**, notamment dans les domaines de la promotion des services publics et des infrastructures sensibles au genre et l'autonomisation des femmes et des filles par le biais de l'économie et de l'inclusion. Aussi, le programme est en parfait alignement avec les orientations stratégiques du **Plan Cadre de Coopération des Nations-Unies pour le Développement Durable au Niger (UNSDCF 2023-2027)**, à travers les deux piliers fondamentaux : (i) Gouvernance, Paix et Sécurité ; (ii) Modernisation du Monde Rural et Changement Climatique et du **Country Program Développement (CPD) 2023-2027** entre le PNUD et le Gouvernement du Niger qui ambitionne que « *D'ici à 2027, les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes, en utilisant des approches innovantes* ». Le programme contribue à l'autonomisation économique des jeunes et femmes en milieu rural en renforçant leur accès aux ressources productives pour le

développement de chaînes de valeur ciblées comme porteuses, aux marchés et aux services financiers. Cela répond directement à la réalisation des ODD 1, 2, 5, 8, 13, 15 et 16.

La mise en place d'une telle intervention nécessite des investissements massifs, une coordination intersectorielle, et un vaste réseau d'expertises techniques pour mieux aiguiller son opérationnalisation. Sur la base de sa crédibilité et sa neutralité, le PNUD peut réunir toutes les parties prenantes qui accompagnent le secteur du développement de l'Agrobusiness au Niger pour la mobilisation des ressources internes privées, publiques et mixtes supplémentaires et renforcer les capacités des acteurs locaux pour la duplication de cette initiative dans d'autres secteurs similaires au service des ODD. Son vaste mandat dans le domaine spécifique du Développement et son leadership dans le plaidoyer politique, notamment en matière de résilience socioéconomique, renforcent son apport dans le cadre de la montée en puissance de tout l'écosystème à mobiliser dans le cadre de cette initiative visant à positionner définitivement les jeunes et les femmes nigériens parmi les champions du développement socioéconomique, de la préservation de la paix, la cohésion sociale et la lutte contre l'insécurité alimentaire dans le pays. Par ailleurs, afin d'améliorer l'exécution et la surveillance du Programme, un soutien technique sera fourni à partir du siège ou le bureau régional. Ce soutien permettra de s'assurer que la mise en œuvre tient compte des aspects sexospécifiques, des conflits, de la politique et des risques, tout en facilitant la collecte, l'analyse comparative et le partage des leçons apprises par le PNUD pour mieux aiguiller l'intervention sur les cibles du Programme, les jeunes et femmes ruraux.

Cy

2.2. Théorie du changement

La raison d'être de cette intervention repose principalement sur le besoin urgent d'apporter des réponses pratiques aux problématiques de la grande majorité de la population du Niger, les jeunes et les femmes en général, et en particulier ceux vivant dans les zones rurales. Elle se traduit à travers la théorie de changement présentée dans le tableau ci-dessous.

Impact	
Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, profitent des effets d'une bonne gouvernance locale et participent activement au renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale, au développement de l'entrepreneuriat et de la promotion des innovations locales	• Contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire et à la réduction de la pauvreté en milieu rural • Contribuer à l'amélioration de la résilience socioéconomique des jeunes et femmes du milieu rural. • Participer activement et de manière responsable aux prises de décisions au niveau local par les jeunes et les femmes. • Accroissement des capacités d'autonomisation des jeunes et des femmes vivant dans les zones d'intervention du Programme. • Amélioration notable de l'accès et de l'utilisation des techniques agricoles, et services financiers innovants chez les jeunes et les femmes, en particulier; • Amélioration de l'accès à des services publics et sociaux de base de qualité, aux opportunités économiques issues du développement de l'agrobusiness et à la protection sociale pour les jeunes et les femmes des zones cibles ; • Amélioration des revenus et des moyens d'existence durables des jeunes et des femmes en milieu rural pour une réduction du niveau de pauvreté • Création des conditions de participation des jeunes et des femmes aux prises de décision en matière de développement communautaire et de préservation de la cohésion sociale ; • Amélioration de la souveraineté alimentaire et du bien-être des ménages, • Renforcement de l'inclusion des jeunes et des femmes dans le développement des chaînes de valeur agricoles et dans les mécanismes de gouvernance locale pour une réduction des inégalités
Amélioration d'un environnement favorable	• Changement positif et inclusif dans le système de développement de l'agrobusiness au niveau des zones d'intervention du programme • Capacités renforcées des organisations communautaires de base (groupements, coopératives, unions, etc.) au niveau des différentes zones d'intervention du programme. • Accroissement des opportunités socio-économiques durables et à haute valeur ajoutée, en particulier pour les jeunes et les femmes, dans les zones rurales. • Renforcement des mesures d'accompagnement au développement de l'entrepreneuriat des jeunes dans l'agrobusiness • Changement positif des capacités de résilience socio-économique des communautés vulnérables des zones d'intervention du programme, notamment chez les jeunes et les femmes, face à l'extrémisme violent ainsi qu'aux chocs liés au changement climatique. • Changement positif au niveau des structures décentralisées et déconcentrées dans leurs rôles et responsabilités en termes d'encadrement des communautés dans le domaine du développement agricole

Interventions phares	• Réaliser des investissements d'ampleur sur tous les maillons des chaînes de valeur intégrées dans les zones d'intervention afin de permettre la production à grande échelle. • Réaliser sur chaque site des infrastructures de production, de transformation, de stockage et de commercialisation au profit des groupements économiques formés. • Mettre en place un paquet de services sociaux de base pour les communautés dans les sites d'intervention, en veillant à en assurer l'accès pour les jeunes et les femmes. • Injecter des solutions innovantes à fort impact pour stimuler le développement du secteur de l'agrobusiness dans les zones d'intervention du programme et susciter des corps de métiers. • Appuyer l'organisation des jeunes et femmes en groupements et coopératives et le renforcement de leurs capacités pour une meilleure exploitation des opportunités nées du développement des chaînes de valeurs locales • Etablir et gérer des circuits de commercialisation des produits issus des zones de production et de transformation au niveau communal, départemental, régional et vers les pays de la sous-région., • Appuyer la participation active des communautés ciblées, en particulier les jeunes et les femmes, aux mécanismes de gouvernance locale, de prévention et de gestion des conflits, ainsi que du renforcement de la cohésion sociale.
Questions prioritaires	• 1- Moyen rudimentaires des populations pour le développement des activités agricoles • 2- Pauvreté endémique dans le monde rural, avec plus d'inégalités ressenties chez les jeunes et les femmes. • 3- Faiblesse des moyens de structures de gouvernance locales. • 4 – Faible développement des chaînes de valeur particulièrement celles à haute valeur ajoutées. • 5 - Faibles capacités des structures décentralisées dans l'accompagnement des acteurs des chaînes de valeurs • 6 - Insuffisance d'appui au développement d'initiatives privées, particulièrement des jeunes et des femmes ; • 7. insuffisance d'accès aux services sociaux de base de qualité. • 8. Faiblesse de mécanisme d'inclusion des jeunes et femmes dans les instances de prises de décision au niveau local. . • 9 – Faible capacité des organisations et acteurs des chaînes de valeur présentes dans les zones d'intervention

3. Description du Programme

3.1. Objectifs :

L'objectif global du PIDAGRES-JeF est de contribuer à l'amélioration de la résilience socioéconomique des communautés rurales, en particulier les jeunes et les femmes, à travers le développement du secteur de l'agrobusiness.

3.2. Zones d'intervention et choix des bénéficiaires

Le PIDAGRES-JeF intervient dans des communes rurales situées dans les régions de : **Tillabéry, Dosso, Maradi, Zinder, Tahoua et Diffa, dont chacune dispose d'atouts en termes de potentialités agricoles.** Les chaînes de valeurs cibles seront déterminées sur la base d'un processus inclusif et participatif en lien avec les principaux bénéficiaires et sur la base des avantages comparatifs de chaque zone d'intervention.

Pour la région de Tillabéry et Dosso, les sites de **Balléyara, Bonkougou et Birni N'Gaouré** ont été identifiés comme sites pilotes pour l'installation de centres de production, de transformation et de valorisation des produits de l'agrobusiness à haute valeur ajoutée, en raison de leur situation géographique et des opportunités qu'ils présentent pour le développement durable du secteur de l'agrobusiness. Ce choix a été fait sur la base de plusieurs missions techniques d'identification des sites et de prospection sur les filières porteuses que le programme appuiera, avant leur validation avec toutes les parties prenantes au niveau national (Cf rapports techniques).

La même démarche sera adoptée pour le choix des zones d'intervention et des filières cibles pour les quatre autres régions d'intervention du Programme.

Les bénéficiaires directs du programme sont les jeunes et les femmes vivant dans les communautés rurales. Afin d'éviter, dans son intervention, le biais de considérer les jeunes et les femmes comme un groupe homogène, le Programme tiendra compte des facteurs de discrimination, de leur environnement et du type d'activité agricole pour définir les appuis à leur apporter. Le Programme tiendra aussi compte de la spécificité de la cible qui est constituée de jeunes et de femmes tournés vers l'agrobusiness après leur formation et accompagnement. Il sera vigilant vis-à-vis de groupes opportunistes pouvant se créer autour du programme de même qu'à l'égard de détournements possibles d'objectifs. Des critères d'éligibilité sont définis pour chaque groupe-cible et par souci de transparence et d'équité, ils seront revus et amendés de manière participative avec tous les acteurs concernés (institutionnels, stratégiques, opérationnels,) au démarrage du programme sous l'égide d'un dispositif de veille inclusif dont se dotera le PIDAGRES. Pour plus d'efficacité, la stratégie de ciblage s'adossera sur une campagne de sensibilisation, d'information et de communication (IEC) autour des objectifs, cibles et mode opératoire du projet à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels dès le lancement du Programme et tout au long de son exécution.

3.3. Résultats et activités

Le PIDAGRES-JeF propose une approche intégrée visant à renforcer la résilience socioéconomique des communautés rurales, en particulier des jeunes et des femmes, en facilitant leur accès à des opportunités économiques durables et partagées dans le secteur de l'agrobusiness. Il met également l'accent sur le développement d'un cadre de gouvernance locale inclusif et participatif, afin de garantir une répartition équitable des ressources, une meilleure cohésion sociale et une appropriation communautaire des dynamiques de développement. Il s'appuie sur deux (2) résultats :

- ❖ **Résultat 1 : Un environnement propice au développement inclusif et durable de l'agrobusiness et l'accès aux services financiers formels est mis en place et renforcé, en particulier pour les jeunes et des femmes.**

Le PIDAGRES-JeF propose, ici, une modernisation d'envergure du secteur de l'agrobusiness afin de permettre la mise à l'échelle de la production agricole dans les zones d'intervention, ainsi que la modernisation de la transformation et de la commercialisation, à travers des investissements stratégiques et durables et en contribuant à la transition numérique pour favoriser l'accès aux financements aux principales bénéficiaires pour le développement de leurs activités dans les chaînes de valeurs cibles. L'atteinte de ce résultat s'appuiera sur la réalisation de deux (2) produits :

- **Produit 1.1 : Les jeunes et les femmes disposent de moyens de production innovants et durables dans les chaînes de valeurs cibles de l'Agrobusiness.** Ce produit soutient la transformation structurelle du monde rural en modernisant les pratiques d'accompagnement des producteurs et en garantissant leur inclusion. Il mise sur les acteurs locaux pour assurer l'appropriation et la durabilité des actions, tout en renforçant leurs capacités, notamment en matière de genre. Le programme appuie la création de zones agricoles durables et innovantes dédiées aux femmes et aux jeunes, avec l'aménagement de terrains productifs identifiés par étude topographique. Des équipements et intrants modernes seront fournis, ciblant prioritairement les groupements de jeunes (90%) et de femmes (80%), accompagnés de formations adaptées sur les techniques agricoles innovantes, les normes de la ZLECAf, et l'accès aux services financiers. Un expert technique assurera le suivi et la mise à jour continue des compétences tout au long du programme. Pour cela, les activités principales ci-après seront menées sur la durée du programme :

- ***Activité 1.1.1 : Appuyer l'identification des communes cibles d'intervention dans chaque région ainsi que les filières agro-sylvo-pastorales sur lesquels le programme va intervenir.*** Pour cela, des missions d'identification seront organisées dans la phase de préparation pour le choix participatif des sites d'intervention et des filières porteuses. L'accent sera mis sur l'implication des principaux bénéficiaires, notamment les jeunes et les femmes sur le choix des filières et des potentialités de marché au niveau local, national, voir sous régional.
- ***Activité 1.1.2. Mettre à la disposition des communautés cibles, en particulier, pour les jeunes et les femmes, des moyens de production adaptés selon les zones.*** Dans ce cadre, sur la base d'études préalable pour l'identification du maillon principal de développement des chaînes de valeurs cibles (Production, Stockage, transformation ou commercialisation), des évaluations rigoureuses seront menées pour apprécier le gap nécessaire. Ce sera sur la base de cette évaluation que les principales activités de soutien et de mise à disposition de moyens de production seront orientées. Elles peuvent concerner l'aménagement de zones de production, la construction d'unités de stockage ou la mise en place d'unités de transformation et de commercialisation.
- ***Activité 1.1.3. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des services d'encadrement chargé d'accompagner les jeunes et femmes dans les activités de développement des chaînes de valeur cibles.*** Dans le cadre de cette activité, les actions visent à dynamiser l'écosystème de développement de l'Agrobusiness dans les zones d'intervention du Programme. Ainsi les principales actions vont être centré sur la cartographie des structures d'accompagnement technique aux communautés local afin de définir et appuyer le renforcement de leurs capacités.
- ***Activité 1.1.4. Appuyer la mise en place de points de vente de proximité d'équipements, d'intrants et de produits agricoles au profit des jeunes et des femmes.*** Un des problèmes de développement de l'Agrobusiness est l'accès aux équipements et intrants mais aussi la commercialisation. C'est pour lever ce point que la présente activité va se concentrer pour améliorer la commercialisation des différentes productions ainsi que l'accès aux équipements et intrants dans les zones cibles. Pour cela l'accent sera mis sur une étude de marché des différentes filières retenues afin de proposer une stratégie de commercialisation pouvant aller jusqu'à la mise en place d'infrastructures de marché. Les résultats de cette étude vont permettre de définir les opportunités de business pour les groupes de jeunes et de femmes des zones d'intervention. La mise en œuvre de cette activité va aider à les organiser autour de ses opportunités et renforcer leurs capacités de développement de PME/PMI⁸ dans

⁸ PME= Petites et Moyennes entreprises/PMI= Petites et Moyennes Industries

production d'intrants, d'équipements ou dans la commercialisation des produits issus du développement des chaînes de valeur cibles.

- **Activités 1.1.5. Renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans les métiers ruraux le long des chaînes des valeur cibles dans l'agro-business :** les services d'encadrement dont les capacités techniques seront renforcées vont à leur tour, former les organisations communautaires de base sur les différentes thématiques de développement de chaînes de valeurs via l'agrobusiness.
- **Activité 1.1.6. Former les femmes et les jeunes aux techniques de production agricole innovantes et durables et à la valorisation des déchets issues des activités agricoles.** Des sessions de formation en matière de gestion et valorisation des déchets issues des activités de développement des chaînes de valeur seront organisées au profit des jeunes et des femmes. Ce volet sera développé en relation avec les équipes des universités œuvrant dans ce domaine dans la zone d'intervention du projet. Des organisations de jeunes et de femmes intervenant dans le domaine seront mises à contribution pour le développement et le déroulement des modules. En plus de la formation des études de marchés sur les débouchés des produits de la valorisation des déchets seront menées aux fins d'informer les récipiendaires des stratégies de commercialisation à adopter. Un accent sera également mis sur l'acquisition de kits et matériels nécessaires pour la mise en place d'unités de valorisation des déchets dans les sites d'intervention.
- **Produit 1.2. : Les pertes post-récoltes/post production sont réduites, grâce à la transformation, aux techniques de stockage et de conservations, à la structuration des producteurs, à l'inclusivité financière et à l'accès aux marchés :** Ce produit vise à accroître la valeur ajoutée dans les chaînes de valeur ciblées, en réduisant les pertes post-récolte par la transformation, le stockage, la structuration des producteurs, l'inclusion financière et l'accès aux marchés. Il comprend un appui matériel, le renforcement des capacités des services techniques déconcentrés, et l'implication du secteur privé dans l'agrobusiness local. Des formations en éducation financière, digitale et entrepreneuriat seront déployées, utilisant des outils adaptés aux communautés peu alphabétisées. Les institutions financières locales bénéficieront d'une assistance technique pour mieux accompagner les producteurs avec des produits adaptés, tout en étendant leur couverture via des solutions comme le mobile money. Les principales activités indicatives prévues pour la réalisation dudit produit peuvent se résumer comme suit :
 - **Activité 1.2.1. Appuyer la mise en place d'unités de transformation des produits agricoles.** Un accent particulier sera mis pour la mobilisation des investissements privés dans ce volet. Un appel à proposition sera lancé pour identifier un champion dans le cadre de la valorisation de la production cible de la zone d'intervention. Sur la base d'un ensemble de critères validés par les parties prenantes, dont les coopératives de production, tenant compte de la maîtrise de la chaîne de valeur et du marché, un ou des prestataires seront choisis pour assurer l'exploitation des unités de transformations qui ont une dimension semi-industrielle ou industrielle. Parallèlement, les groupements féminins intéressés pour la transformation vont être formés et dotés de kits pour la transformation artisanale. Ils seront encadrés par les prestataires aux fins de respecter la qualité requise pour un achat de leur production primaire.
 - **Activité 1.2.2. Mettre en place et accompagner la labélisation des produits transformés issues des différentes zones de production du projet.** Dans cette activité, il sera procédé à la réalisation d'étude diagnostique pour identifier le ou les produits à

labéliser ainsi que le type de label adapté en fonction des marchés cibles. Par la suite, les actions vont concerner à prendre en charge le renforcement des capacités des acteurs sur la chaîne de production des produits cibles afin de lever les points de blocage pour la labélisation. Le projet va accompagner la mise en place d'une épargne pour le suivi du processus et la maintenance, en termes de formation et mise à niveau par rapport aux exigences du label.

- **Activité 1.2.3. Appuyer la mise en place des mécanismes de commercialisation à travers les points de vente et les plateformes digitales de commercialisation des productions et des produits transformés.** Cette activité va se concentrer à l'identification des circuits formel et informel de commercialisation des différents produits issues des activités de développement des chaînes de valeur dans les sites du projet. A cela, s'ajoute la mise en place d'un dispositif structurée qui vient renforcer l'existant (s'il y en a), avec éventuellement l'utilisation d'outils digital en fonction des potentiels clients des produits. Pour chaque site et chaque produit, les études de marché vont aider à la mise en place de ce dispositif/mécanisme de commercialisation.
- **Activité 1.2.4. Appuyer la structuration des jeunes et des femmes, en organisations communautaires de base) autour des chaînes de valeur cibles.** L'activité consistera à accompagner les jeunes et les femmes dans la formation, la structuration et le renforcement de leurs organisations communautaires de base autour des chaînes de valeur ciblées. Cela passera par l'identification et la mobilisation des groupes existants, la facilitation de leur regroupement en structures solides, la mise en place de mécanismes de gouvernance participative adaptés, ainsi que la création de réseaux locaux et intercommunautaires favorisant l'échange d'expériences et la mutualisation des ressources. Des formations spécifiques seront proposées pour renforcer leurs compétences en gestion collective, techniques de post-récolte, transformation, stockage et conservation des produits. Cette structuration permettra d'améliorer la coordination des activités, de renforcer la capacité de négociation des producteurs sur les marchés et de faciliter leur accès aux services financiers inclusifs, contribuant ainsi à la réduction des pertes post-récoltes et à la valorisation des produits
- **Activité 1.2.5. Appuyer les coopératives de jeunes et de femmes en matériels et équipements adéquats de récolte et de transformation.** Cette activité vise à appuyer les coopératives de jeunes et de femmes en leur fournissant des matériels et équipements adaptés aux opérations de récolte, de transformation et de conservation des produits issus des chaînes de valeur ciblées. Après une évaluation participative des besoins réels sur le terrain, les équipements seront sélectionnés en tenant compte des conditions locales, des capacités d'utilisation et de maintenance, ainsi que des exigences liées à la qualité des produits. L'appui matériel sera accompagné d'une formation pratique à l'utilisation et à l'entretien de ces équipements, pour garantir leur durabilité. Cet appui renforcera la capacité des coopératives à réduire les pertes post-récoltes, à améliorer la qualité des produits transformés, à augmenter leur valeur ajoutée et à mieux accéder aux marchés locaux et sous-régionaux.
- **Activité 1.2.6. Appuyer et renforcer les capacités des prestataires de services financiers intervenant dans les chaînes de valeurs cibles de l'Agrobusiness.** Cette activité vise à appuyer et renforcer les capacités des prestataires de services financiers (PSF), y compris les institutions de microfinance, opérant dans les chaînes de valeur ciblées de l'agrobusiness. Elle commencera par une évaluation des besoins techniques et organisationnels de ces prestataires dans les zones d'intervention. Sur cette base, des sessions de renforcement de capacités seront organisées, axées sur le développement de produits financiers adaptés aux jeunes et aux femmes

entrepreneurs agricoles, la gestion des risques liés au financement rural, et l'intégration d'outils digitaux pour améliorer l'efficacité et la couverture des services. L'accompagnement inclura également des appuis techniques pour la conception de mécanismes de financement plus inclusifs et accessibles, en lien avec les réalités des chaînes de valeur locales. L'objectif est de permettre aux PSF de mieux répondre à la demande croissante en services financiers adaptés dans l'agrobusiness, tout en favorisant l'inclusion économique des jeunes et des femmes.

- **Activité 1.2.7. Promouvoir l'usage des services financiers digitalisés par les jeunes et les femmes.** Cette activité vise à promouvoir l'utilisation des services financiers digitalisés par les jeunes et les femmes, afin de renforcer leur inclusion économique. Elle consistera à sensibiliser les communautés cibles aux avantages des outils financiers numériques (paiements mobiles, portefeuilles électroniques, épargne digitale, etc.), tout en tenant compte des niveaux variés d'alphabétisation numérique. Des sessions de formation pratique seront organisées en lien avec les prestataires de services financiers et les opérateurs de téléphonie mobile pour faciliter l'appropriation de ces outils. Des supports pédagogiques simplifiés (en langues locales, via SMS, messages vocaux ou démonstrations communautaires) seront développés et diffusés pour accompagner le changement de comportement. L'activité contribuera ainsi à élargir l'accès des jeunes et des femmes aux services financiers formels et à sécuriser leurs transactions, notamment dans le cadre de leurs activités agricoles ou de transformation.

- ❖ **Résultat 2 : Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, profitent des effets d'une bonne gouvernance locale et sont participant activement au renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale, au développement de l'entrepreneuriat et de la promotion des innovations locales.** Ce résultat vise à garantir que les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, bénéficient pleinement des effets d'une gouvernance locale inclusive, équitable et participative, à travers une gestion transparente des ressources publiques et l'accès à des services sociaux et juridiques durables. En renforçant le contrat social entre les autorités locales et les populations, il contribue à la résilience socio-économique, à la cohésion sociale et à une implication active des jeunes et des femmes dans les mécanismes de gouvernance. Le programme s'appuiera également sur les outils numériques déployés dans les autres volets pour accroître les capacités locales, soutenir l'entrepreneuriat dans l'agrobusiness et valoriser les innovations communautaires.

- **Produit 2.1. Les communes cibles sont en mesures de délivrer des services publics locaux de qualité, innovants et durables.** Pour que les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, bénéficient pleinement des effets d'une gouvernance locale inclusive et efficace, le programme mettra en place des Guichets Uniques (GU) de gestion de l'état civil au niveau communal. Ces guichets regrouperont, en un même lieu, les services communaux, de la police et de la justice, afin de faciliter l'accès aux documents administratifs essentiels et de renforcer la confiance des citoyens dans l'administration locale. En collaboration avec le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales, les équipes communales recevront des formations techniques adaptées pour assurer une prestation de services publics de qualité et durable, en mettant un accent particulier sur l'inclusion des jeunes et des femmes. Des campagnes d'information et de sensibilisation seront organisées pour renforcer la participation citoyenne, encourager la transparence, et soutenir la cohésion sociale. Ce dispositif favorisera également un environnement propice à l'entrepreneuriat, à l'innovation locale et au développement de services économiques de proximité, en lien avec les dynamiques d'agrobusiness. Les principales activités concernent :

- **Activité 2.1.1: Renforcer les capacités techniques des cadres des services communaux et départementaux des localités cibles pour une meilleure fourniture des services publics locaux.** Cette action consiste à organiser des sessions de renforcement des capacités techniques destinées aux cadres des services communaux et départementaux des localités cibles. Elle débutera par une évaluation des

compétences et besoins spécifiques de ces agents pour adapter les contenus de formation. Les modules porteront sur la gestion administrative, la planification stratégique, l'utilisation des outils digitaux, la gestion financière locale, ainsi que sur les principes de gouvernance inclusive et de prestation de services innovants et durables. Des ateliers pratiques et des accompagnements individualisés permettront d'assurer l'appropriation des connaissances. Un suivi post-formation sera mis en place pour mesurer l'impact sur la qualité des services rendus et ajuster les appuis si nécessaire. Cette démarche vise à renforcer l'efficacité, la transparence et la pérennité des services publics locaux dans les communes bénéficiaires.

- **Activité 2.1.2: Mettre en place des guichets uniques intégrés dans les communes cibles pour améliorer l'accès des populations aux pièces d'état civil et autres documents administratifs.** Cette activité consiste à créer des guichets uniques intégrés dans les communes cibles, regroupant de manière coordonnée les services communaux, de la police et de la justice. Elle débutera par une analyse des infrastructures existantes et des besoins en équipement. Ensuite, les espaces physiques seront aménagés ou réhabilités pour accueillir ces guichets, avec l'installation de matériels adaptés (informatique, mobilier, systèmes de gestion électronique). Parallèlement, les agents concernés seront formés à la gestion intégrée et à l'utilisation des outils numériques pour délivrer efficacement les pièces d'état civil et autres documents administratifs. Une campagne d'information ciblée sera menée auprès des populations, en particulier les jeunes et les femmes, pour faciliter leur accès et renforcer la transparence et la qualité des services. Un système de suivi et de retour d'expérience sera mis en place afin d'assurer l'amélioration continue du fonctionnement des guichets uniques.
- **Activité 2.1.3: Appuyer les communes dans la fourniture de services d'éclairage dans les zones cibles.** Cette activité vise à appuyer les communes dans l'acquisition et l'installation de services d'éclairage public, notamment solaire, dans les zones cibles. Un diagnostic des besoins sera réalisé pour définir les équipements adaptés. Parallèlement, des formations seront organisées pour former des jeunes locaux à la maintenance des équipements solaires, afin d'assurer la durabilité du service après la fin du projet. Cette approche favorisera l'autonomie des communes et la création d'emplois locaux, tout en améliorant la sécurité et le bien-être des populations bénéficiaires.
- **Activité 2.1.4: Appuyer les communes pour la réalisation d'infrastructures communautaires de base (écoles, CSI...) dans les zones ciblées.** Cette activité vise à appuyer les communes dans la planification, l'acquisition et la construction d'infrastructures communautaires de base telles que des écoles et centres de santé intégrés (CSI) dans les zones ciblées. Elle inclut également la formation de jeunes locaux sur les bases de l'entretien simple de ces infrastructures afin de contribuer à leur durabilité après la fin du projet. Cette démarche renforcera l'accès aux services essentiels et le développement communautaire durable.
- **Activité 2.1.5: Concevoir et déployer un système digitalisé de diffusion de l'information sur le cadre légal et réglementaire en matière de droit foncier.** Cette activité consiste à concevoir et déployer un système digitalisé interactif pour diffuser largement l'information sur le cadre légal et réglementaire relatif au droit foncier. Le système utilisera des formats adaptés (audios, vidéos, chatbot) pour toucher efficacement les communautés rurales, notamment les jeunes et les femmes, en facilitant leur compréhension et accès aux droits fonciers. Une stratégie de diffusion via les réseaux sociaux populaires et des partenariats avec les autorités compétentes garantira une large couverture et une appropriation durable de l'information.
- **Activité 2.1.6: Concevoir et déployer un système digitalisé de diffusion des informations sur le cadre légal et réglementaire en matière de VBG.** Cette activité vise à concevoir et déployer un système digitalisé respectueux des sensibilités locales, destiné à diffuser des informations accessibles sur le cadre légal et réglementaire

concernant les violences basées sur le genre (VBG). En privilégiant des formats audio-visuels simples et des messages adaptés au contexte culturel, ce système facilitera l'accès à l'information et aux ressources disponibles, notamment pour les femmes et les filles. La diffusion sera assurée via des réseaux sociaux couramment utilisés, en lien étroit avec les acteurs communautaires, les leaders locaux et les structures de soutien, afin de promouvoir la prévention, la sensibilisation et un accès sécurisé à la justice tout en respectant les valeurs et normes du Niger.

- **Produit 2.2. Les communes cibles améliorent la mobilisation des ressources internes.** Le renforcement de la mobilisation des ressources internes est un levier clé pour permettre aux communes de délivrer des services publics inclusifs, durables et de qualité, notamment à destination des jeunes et des femmes. Malgré les transferts financiers prévus dans le cadre de la décentralisation, les ressources propres des communes restent limitées, freinant leur capacité à répondre efficacement aux besoins des communautés. Le système actuel de collecte des taxes et impôts, reposant sur des méthodes manuelles et peu transparentes, entrave la performance et la redevabilité des autorités locales. Pour améliorer la situation, le programme développera une plateforme numérique de gestion et de collecte des recettes locales, fondée sur une analyse des capacités existantes et inspirée des meilleures pratiques régionales. Cette solution contribuera à renforcer la transparence, l'efficacité et la traçabilité du processus fiscal. En parallèle, des campagnes de sensibilisation seront menées auprès des populations, en particulier les jeunes et les femmes, pour promouvoir l'engagement citoyen, réduire l'incivisme fiscal, et encourager leur participation à la gestion locale. Un principe de réinvestissement sera intégré à ce dispositif : une partie des ressources fiscales mobilisées sera spécifiquement allouée au soutien à l'agrobusiness local, en particulier les initiatives portées par les jeunes et les femmes. Ce mécanisme favorisera un cercle vertueux de mobilisation, réinvestissement et développement économique local, renforçant ainsi la cohésion sociale, la gouvernance participative et la promotion de l'innovation locale. Les principales activités prévues concernent, notamment :

- *Activité 2.2.1 : Concevoir et déployer un mécanisme digital de collecte de taxes et impôts dans les communes cibles.* L'objectif de cette activité est de moderniser le système de collecte fiscale locale afin de le rendre plus efficace, transparent et traçable. Cela passera par un diagnostic approfondi des mécanismes de collecte existants dans les communes cibles, suivi de l'identification et du développement de solutions digitales adaptées, telles qu'un logiciel ou une plateforme mobile, en s'inspirant des bonnes pratiques observées dans la sous-région. En complément, pour intégrer une dimension de soutien au développement économique local, un sous-module spécifique intitulé « Agrobusiness Local » sera intégré à la plateforme. Ce module permettra de suivre les recettes fiscales réinvesties dans des projets agrobusiness, d'identifier les bénéficiaires, notamment les jeunes et les femmes entrepreneurs agricoles, et de mesurer l'impact économique local de ces réaffectations.
- *Activité 2.2.2: Identifier les opportunités et les sources de mobilisation des ressources au niveau communal.* L'objectif visé est de diversifier et renforcer les sources de revenus propres des communes afin de soutenir durablement la fourniture de services publics de qualité. Elle consistera à mener une étude d'opportunités fiscales locales pour identifier les taxes existantes non perçues et explorer de nouvelles taxes légales non exploitées, telles que celles liées aux marchés, aux transports ou aux ressources locales. Une cartographie des ressources économiques locales sera réalisée afin de repérer les zones de production, les activités commerciales et agroalimentaires susceptibles de générer des recettes fiscales. L'activité comprendra également l'identification de partenaires économiques locaux, tels que les entreprises, coopératives et projets de développement, pouvant contribuer à la fiscalité communale. Sur cette base, un plan de mobilisation des ressources sera élaboré pour chaque commune bénéficiaire, avec des recommandations adaptées à

son contexte. En parallèle, un mécanisme de réaffectation d'une partie des ressources mobilisées, estimée entre 10 et 15 %, sera mis en place pour financer des projets d'agrobusiness portés par des jeunes et des femmes. Ces financements seront intégrés aux fonds communaux d'investissement local dans le cadre du budget participatif, renforçant ainsi le lien entre fiscalité locale, inclusion économique et développement territorial durable.

- *Activité 2.2.3. Organiser des sessions de sensibilisation et de formation sur l'utilisation des outils digitales de collecte pour les usagers et travailleurs des communes cibles.* L'activité vise à accompagner le changement en renforçant les capacités des acteurs communaux et en assurant l'appropriation citoyenne du nouveau système digital de collecte des taxes et impôts. Pour ce faire, une stratégie de conduite du changement sera élaborée pour chaque commune cible, intégrant des actions de communication, de formation et de mobilisation communautaire. Les agents communaux et collecteurs locaux seront formés à l'utilisation pratique du système digital, afin de garantir une gestion efficace, transparente et pérenne. Parallèlement, des sessions de sensibilisation communautaire seront organisées, en ciblant particulièrement les jeunes et les femmes, pour renforcer leur compréhension du civisme fiscal et du lien entre contribution fiscale et amélioration des services locaux. Ces sessions utiliseront des médias accessibles (radios locales, SMS, réunions publiques, supports visuels) adaptés aux contextes ruraux et aux populations peu alphabétisées. Enfin, un dispositif de retour d'information citoyen sera mis en place (boîtes à suggestions, enquêtes, plateformes interactives), afin de recueillir les perceptions des usagers sur les services fiscaux, d'ajuster les approches en continu et de renforcer la transparence et la redevabilité des autorités locales.
- **Produit 2.3. Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, participent au dialogue communautaire et au renforcement de la cohésion sociale .** Ce produit vise à renforcer la cohésion sociale et le dialogue communautaire, en facilitant l'accès des jeunes et des femmes à l'information juridique, en particulier sur les droits fonciers et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). Le programme développera des outils interactifs (audios, vidéos, chatbots), adaptés aux communautés rurales peu alphabétisées, et les diffusera largement via les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook). En partenariat avec les institutions compétentes, ces outils permettront de prévenir les conflits, de promouvoir une gestion pacifique des litiges, et de renforcer la participation citoyenne, notamment des femmes et des jeunes, aux mécanismes locaux de dialogue et de justice. Ce dispositif contribuera ainsi à consolider la confiance entre communautés et institutions, tout en soutenant un environnement favorable au développement inclusif et à la stabilité locale. En termes d'activités prévisionnelles, on peut noter les points ci-dessous.
 - *Activité 2.3.1: Identifier et appuyer les structures de prévention et gestion des conflits communautaires, en particulier ceux en relation avec la GRN et l'agrobusiness.* Cette activité consiste à recenser et analyser les structures locales existantes de prévention et de gestion des conflits communautaires, notamment ceux liés à la gestion des ressources naturelles (GRN) et aux activités d'agrobusiness. Elle vise à renforcer ces structures par un appui technique, organisationnel et matériel adapté, afin d'améliorer leur efficacité dans la résolution pacifique des conflits. Cet appui inclura la formation des acteurs clés (leaders communautaires, médiateurs, autorités locales) aux méthodes participatives et inclusives, en insistant sur la prise en compte des jeunes et des femmes. Par ailleurs, l'activité favorisera la mise en place ou le renforcement de plateformes de dialogue communautaire intégrant ces enjeux, afin de promouvoir la cohésion sociale, la participation active des populations et la prévention durable des conflits liés aux ressources et au développement agricole.

- **Activité 2.3.2 Organiser des émissions interactives dans les radios communautaires autour de la cohésion sociale.** Cette activité consiste à concevoir et animer des émissions interactives sur les radios communautaires locales, centrées sur les thèmes de la cohésion sociale, la prévention des conflits et la promotion du dialogue inclusif. Les émissions seront conçues pour encourager la participation active des auditeurs, en particulier des jeunes et des femmes, via des appels, des témoignages et des échanges en direct. Elles aborderont des sujets clés liés à la gestion pacifique des différends, à la tolérance, au respect des droits et à l'intégration sociale, avec un focus sur les enjeux spécifiques des ressources naturelles et de l'agrobusiness. Ce dispositif vise à sensibiliser largement les communautés, renforcer les liens sociaux et favoriser un climat de confiance et de collaboration durable au niveau local.
- **Activité 2.3.3 : Mettre en place des Comités de gestion participatifs intercommunautaires.** Cette activité vise à créer et structurer des Comités de gestion participatifs réunissant les différentes communautés locales concernées, afin de favoriser la gouvernance inclusive et la gestion concertée des ressources naturelles et des activités agrobusiness. Ces comités seront composés de représentants des groupes communautaires, des jeunes, des femmes, des autorités locales et des acteurs clés du territoire. Leur mission sera de faciliter le dialogue, la prévention et la résolution des conflits, ainsi que la promotion de projets communs favorisant la cohésion sociale. Un accompagnement sera assuré pour former les membres aux principes de gestion participative, à la médiation et à la prise de décisions collectives, afin d'assurer la durabilité et l'efficacité de ces instances intercommunautaires.
- **Activité 2.3.4 : Organiser des foras de dialogue communautaire axés sur la prévention et gestion de conflits.** Cette activité consiste à organiser des foras de dialogue communautaire réguliers, réunissant les différents acteurs locaux, dont les jeunes, les femmes, les leaders communautaires et les autorités, pour échanger autour de la prévention et de la gestion des conflits. Ces rencontres faciliteront l'expression des préoccupations, la construction de consensus et l'élaboration de solutions collectives pour renforcer la cohésion sociale. Elles mettront l'accent sur les conflits liés à la gestion des ressources naturelles et à l'agrobusiness, tout en promouvant la participation inclusive et la responsabilisation des communautés. Un appui méthodologique sera apporté pour assurer un déroulement structuré, participatif et transparent des discussions.

3.4. Impacts du Programme :

Le programme prévoit de toucher directement environ 36 000 bénéficiaires directs dans les communes ciblées des six régions d'intervention (Dosso, Tillabéri, Zinder, Tahoua, Diffa et Maradi). Parmi eux, 6 000 seront des exploitants impliqués dans les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales, dont 4 000 jeunes (hommes et femmes) et 2 000 femmes adultes, capables de produire des spéculations diversifiées répondant aux besoins des marchés locaux tout en assurant la sécurité alimentaire de leurs ménages.

À l'échelle régionale, environ 1,8 million de personnes seront indirectement touchées par les actions du programme.

En complément, la dynamisation des structures locales de prévention et de gestion des conflits contribuera à diffuser largement des messages de paix, de cohésion sociale et de mobilisation communautaire. Les compétences développées à travers les formations permettront aux bénéficiaires de s'impliquer activement dans le dialogue communautaire et dans la prévention des tensions.

Enfin, l'accès facilité aux services financiers innovants et aux marchés offrira aux jeunes et aux femmes de meilleures perspectives d'autonomisation économique et sociale, consolidant ainsi leur rôle dans le développement local.

4. Ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés

Pour atteindre ces résultats, il est nécessaire de mobiliser aussi bien des ressources financières qu'humaines. Le montant du budget pour la mise en œuvre du projet est estimé à *trente-trois millions neuf cent vingt mille neuf cent quarante-neuf point quarante-trois (33 920 949.43) dollars US*.

Le plan de travail pluriannuel budgétisé comporte des indicateurs de performance SMART pour chaque résultat afin de pouvoir mesurer la performance pendant et après l'achèvement du projet. Par ailleurs, le budget est spécifié par produit, de sorte qu'il existe un lien concluant entre les activités et les produits décrits dans la proposition de projet et le budget.

5. Arrangements de gestion et Partenariats

Le projet sera exécuté selon le modèle d'exécution directe (DIM), donc sous la conduite du PNUD et conformément aux normes de gestion du PNUD. Au regard de la théorie de changement ci-dessus décrite, les partenaires potentiels du projet sont : les ministères sectoriels, les collectivités territoriales dans lesquelles le projet intervient, les agences du Système des Nations Unies et les autres partenaires, dont le secteur privé. Les Ministères à compétences sur les thématiques couverts par le PIDAGRES-JF :

- Les Ministères et les structures de tutelles sont des partenaires nationaux privilégiés dans leur rôle d'élaboration de politique et de mise en œuvre des politiques sectorielles. Les Ministères ciblés sont :
 - Le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, qui assure le rôle de sponsor du projet, à travers ses missions en termes de conduite de la politique nationale agricole du Niger, d'appui à la structuration des coopératives agricole et d'appui à la promotion de la valorisation de la production agricole ;
 - Le ministère de l'Intérieur, de la sécurité publique et de l'administration du territoire qui a en charge les missions de développement communautaire au Niger et assure la tutelle des administrations territoriales et des communes, partenaires de mise en œuvre du Programme ;
 - Le Ministère en charge du commerce qui un rôle dans la conduite de la politique nationale en matière de structuration des filières, de développement des petites et moyennes entreprises et de commercialisation des produits agricoles cibles dans le cadre de ce projet.
 - D'autres ministères sectoriels en charge de la jeunesse, de l'environnement, de la recherche et de l'innovation, du genre (renforcer la promotion du genre et la lutte contre les inégalités), de l'éducation et de la formation technique (pour la mise en cohérence avec les orientations en termes de formation sur les métiers cibles en lien avec les chaînes de valeur à développer dans le cadre du programme).
- Le secteur privé local, pour son implication dans les efforts du Gouvernement en termes d'insertion de développement des chaînes de valeur agricoles, mais également la mobilisation d'investissements complémentaires pour accompagner le renforcement des compétences et l'intégration des jeunes et des femmes ruraux dans les chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales.
- Les communes qui constituent la cellule de base du projet car devant être l'interface avec les populations locale dans tout le processus, notamment celle de la sécurisation du foncier. Par ailleurs, les communes sont également bénéficiaires à travers les activités de développement local prévue dans le cadre du programme.
- Les organisations de production/coopératives au niveau local et national, du fait de leur mission en termes d'encadrement et mobilisation de leurs membre dans le cadre du programme.
- Les agences du Système des Nations Unies (SNU) : Il s'agit en l'occurrence notamment de :
 - ONU FEMMES, sur les questions de genre. Il s'agira de l'associer pour l'élaboration de la stratégie genre du ministère en charge de l'Agriculture.
 - Le bureau pays de l'UNFPA est très engagé dans la lutte contre les violences basées sur le genre et pourra accompagner le ministère en charge du développement communautaire et de l'agriculture pour la lutte contre les pesanteurs sociologiques justifiant la persistance des inégalités liées au genre et les discriminations envers les jeunes handicapées.
 - L'OIM appuie le Gouvernement pour la protection des droits des personnes en migrations. La collaboration du projet avec l'OIM pourrait contribuer à améliorer la prise en charge des couches les plus vulnérables, notamment les jeunes et femmes en mobilité dans leur quête d'autonomisation socioéconomique mais également à développement des activités

économiques pouvant contribuer à réduire les migrations irrégulières aussi bien à l'intérieur du pays que vers l'extérieur.

- L'UNCDF qui est la principale entité de financement catalytique des Nations Unies pour les 46 pays les moins avancés (PMA) à travers le monde. A ce titre, à travers ses mécanismes, l'UNCDF pourrait être l'un des partenaires sur lequel, le programme devra s'appuyer pour catalyser des capitaux afin d'aider les jeunes disposer d'un dispositif de financement adaptés à leurs besoins.

En somme, le PIDAGRES-JF se veut être un cadre pratique à la portée du PNUD, de ses agences sœurs du Système des Nations Unies dans le sens du principe « *Delivery as one* » pour la conjugaison de leurs efforts en vue de renforcer les efforts de l'Etat en matière de résilience socioéconomique des jeunes hommes et femmes du Niger vivant dans les communes rurales, à travers le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales.

Le projet peut conclure des partenariats stratégiques avec différents Partenaires au Développement pour la mutualisation des ressources et des stratégies pour éviter des doublons pour une meilleure rationalisation des activités en faveur de la résilience socioéconomique des jeunes et femmes du monde rural dans les zones d'intervention cibles.

6. Risques et hypothèses

Les principales hypothèses qui sous-tendent la mise en œuvre du Programme sont la stabilité du pays et le bon fonctionnement des institutions, malgré la probabilité d'une insécurité accrue dans plusieurs zones d'intervention. Le Programme repose également sur l'hypothèse d'un engagement durables des ministères en charge de la mise en œuvre des activités, notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et Ministère de l'intérieur, mais également de la mobilisation continue des ressources.

Plusieurs risques sont néanmoins envisagés au cours de la mise en œuvre du Programme avec des mesures de réponse pour mitiger tout impact négatif pouvant affecter le succès du Programme.

Description	Catégorie	Probabilité et Impact ⁹	Mesure/Réponse
Difficulté de réaliser certaines activités du programme dans certaines zones cibles du fait de l'insécurité	8. Risque sécuritaire 8.3. Banditisme armé	P=3 I=3	Le Projet développera la stratégie du faire faire. Des partenariats avec le ministère de l'Agriculture, de l'intérieur et les différentes communes bénéficiaires, des ONGs et organisations/représentations de producteurs seront développés pour la mise en œuvre des activités dans les zones concernées.
L'instabilité politique et institutionnelle conduisant au ralentissement de la mise en œuvre du projet	8. Risque sécuritaire 8.2. Instabilité politique	P=2 I=4	La concertation avec les nouveaux décideurs pour toutes actions à engager dans le cadre du projet sera de mise pour garantir leur volonté de poursuivre le projet. Le projet mettra l'accent sur les bénéfices envers les jeunes nigériens et pourra compter sur la cible, à travers leur organisation pour faire le plaidoyer. Pour cela, le projet mettra l'accent sur l'appropriation des activités par les populations, notamment les jeunes et les femmes des zones cibles. Toutefois, en cas de réticence des nouvelles autorités, le projet pourra être suspendu, au moins partiellement, le temps qu'un plaidoyer soit mené.

⁹ L'échelle de probabilité est de 1 (faible) à 5 (élevée)

Description	Catégorie	Probabilité et Impact ⁹	Mesure/Réponse
Faible mobilisation de ressources pour pouvoir atteindre les objectifs et résultats escomptés	2. Risque Financier 2.6. Disponibilité du budget et flux de trésorerie	P=3 I=3	Le Projet pourra être soutenu par les fonds trac du PNUD comme phase pilote pour tirer les bonnes pratiques et les leçons apprises qui serviront de catalyseur pour la mobilisation des ressources pour la mise à l'échelle du projet. Le plaidoyer pour la participation du Gouvernement, à travers la mise en synergie dans les sites cibles avec leurs interventions et celles de leurs partenaires dans les sites cibles serait un atout fort pour le programme. Par ailleurs un plan de mobilisation des partenaires financier avec en lead le Gouvernement sera développé par l'équipe projet.
Les travaux d'infrastructure prennent du retard du fait des procédures	Opérationnel	P=2 I=2	Les dossiers d'appels d'offre seront préparés et lancés très tôt et en plusieurs lots afin de multiplier les chances d'avoir des entreprises compétentes et réduire les délais d'exécution. Des sessions de renforcement des capacités des Entreprises seront réalisées par le service achat afin de s'assurer de la qualité de leurs offres. Pour ce volet, il sera systématiquement élaboré des plans de gestion environnementale et sociale et d'engagement des parties prenantes clefs.
Faible capacité des structures en charge de la mise en œuvre des activités du programme.	4. Risque institutionnel 4.2. Capacité d'exécution	I =3 P =3	Faire une évaluation des capacités de l'ensemble des structures en perspective de renforcer leurs capacités conséquemment.
Risque de contestations de certains propriétaires terriens pour les pertes des terres agricoles et la redistribution des terres aménagées.	1. Social et environnemental 1.12. Implication des parties prenantes	I =3 P =3	Impliquer la population dans le choix du site et identifier et recenser les propriétaires fonciers Négocier les conditions de redistribution des terres; Prendre toutes les dispositions nécessaires pour clarifier le statut du site à travers l'acquisition d'un acte foncier conforme et indemniser éventuellement les propriétaires terriens.
Risque de rejet de l'idée du projet par certaines communautés	1. Social et environnemental	I = 3 P= 2	Mener de solides travaux de sensibilisation de toutes les couches de la population Organiser des voyages d'échanges vers des zones où l'Agrobusiness est déjà en cours

Description	Catégorie	Probabilité et Impact ⁹	Mesure/Réponse
Pollution chimique des eaux de surface et des eaux souterraines	1.Social et environnemental	I=2 P=2	Également, en cas de déversement accidentel des huiles usagées et tout autre polluant, des mesures doivent être prises pour décontaminer les sols afin d'éviter de provoquer la perte de leur qualité; Minimiser l'utilisation de la fumure minérale et des produits phytosanitaires dangereux Réaliser des actions de CES DRS pour la protection des sols.
Risque de destruction de la flore locale lors des travaux ainsi que de l'habitat de la faune	1.Social et environnemental	I=2 P=3	Obtenir les autorisations nécessaires à l'abattage des arbres situés dans l'emprise des travaux ; Éviter au maximum la coupe des arbres surtout ceux appartenant à la liste des espèces protégées ; Privilégier la coupe sélective uniquement lorsque indispensable; Privilégier les espèces locales dans le programme de reboisement et mettre à contribution le savoir-faire local dans le domaine

7. Implication des parties prenantes

Le programme PIDAGRES-JeF adopte une stratégie d'implication inclusive et participative des parties prenantes pour favoriser un développement durable et renforcer la résilience socio-économique des communautés rurales. Il cible en priorité les femmes et les jeunes, reconnus comme vecteurs de changement. Ces groupes sont impliqués dès la phase de conception grâce à un processus de socialisation qui garantit leur participation active et continue, à travers des mécanismes d'interaction permanents permettant l'adaptation constante des interventions au contexte local.

Les bénéficiaires directs sont les groupements de femmes et de jeunes impliqués dans les chaînes de valeur de l'agrobusiness. Toutefois, l'ensemble des communautés est visé à travers la stimulation du tissu économique local. Les services techniques déconcentrés, les autorités locales et les organisations de producteurs sont également intégrés au programme, via un renforcement des capacités et une participation à la gouvernance du projet. Le ciblage des parties prenantes repose sur des critères inclusifs définis collectivement avec les acteurs locaux. Une mission technique préalable a permis d'aligner les interventions sur les besoins réels des bénéficiaires, posant les bases d'un ciblage participatif et pertinent.

La mise en œuvre des activités repose sur la responsabilisation des communautés, qui deviennent les principaux acteurs du programme. Une étude d'impact social et environnemental, accompagnée de mécanismes de plainte et de sensibilisation, assurera l'intégration des dimensions climatiques, sociales et culturelles, garantissant un développement respectueux et équitable.

8. Égalité de genres

La dimension genre est un axe transversal majeur dans les actions du PNUD. A cet effet, et en rapport à la stratégie genre élaborée, qui a pour objectif principal de "Contribuer à la réduction des inégalités entre hommes et femmes pour un développement équitable et durable", il a été institué à travers tous les axes l'autonomisation

de la femme dans le secteur agricole. Le programme dans sa stratégie de ciblage, appliquera une discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes (75% à 80% de femmes et de jeunes, sera appliquée pour leur l'accompagnement afin de faciliter leur accès aux nouvelles infrastructures, équipements et matériels de production et de commercialisation).

9. Coopération sud-sud et coopération triangulaire (SSC/TrC)

Dans une perspective de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, le programme développe une stratégie visant à promouvoir les échanges de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'innovation agricole. Il capitalise sur les réussites enregistrées dans les pays de la sous-région en matière de production, de transformation et de valorisation à grande échelle des produits de l'agrobusiness, dans le but de faciliter l'appropriation locale des innovations par les acteurs communautaires, à travers un apprentissage entre pairs.

Des mécanismes de coopération horizontale seront mis en place, notamment par l'organisation d'échanges entre groupements de jeunes et de femmes issus de différents pays de la sous-région. Ces échanges permettront de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs locaux, tout en favorisant l'intégration régionale à travers le développement de chaînes de valeur transfrontalières.

Dans le cadre d'une approche triangulaire, le programme prévoit également l'implication de partenaires techniques et financiers internationaux pour appuyer la mise en œuvre des actions d'échange et de transfert de savoir-faire. Cela se traduira par l'organisation de forums sous-régionaux centrés sur l'innovation agricole, les normes des marchés régionaux (notamment dans le cadre de la ZLECAf) et l'intégration économique des filières agrobusiness.

Ces espaces de dialogue faciliteront la mise en réseau des acteurs, notamment des groupements de jeunes et de femmes, favorisant la création de plateformes transnationales informelles d'échange et de collaboration, essentielles au renforcement des dynamiques de coopération Sud-Sud au service du développement inclusif et durable.

10. Solutions numériques

Le programme accorde une place centrale aux solutions numériques comme levier stratégique pour améliorer l'efficacité, la transparence et la qualité des services offerts, notamment aux jeunes. L'usage du digital vise à accélérer les processus de planification et de mise en œuvre des activités, tout en facilitant l'accès équitable des bénéficiaires aux opportunités économiques et aux mécanismes de financement innovants développés dans les zones d'intervention. Dans cette optique, le programme prévoit la création de plateformes digitales dédiées, permettant aux principaux bénéficiaires — notamment les jeunes et les femmes — de se connecter facilement aux chaînes de valeur agricoles, d'accéder à des outils financiers adaptés, et de bénéficier d'opportunités socioéconomiques à fort impact. Une attention particulière sera portée à l'adaptabilité de ces plateformes aux terminaux mobiles largement utilisés par les communautés locales, afin d'assurer une accessibilité maximale. Par ailleurs, un dispositif de renforcement des capacités sera mis en place pour accompagner les acteurs dans l'adoption et l'utilisation efficace des outils numériques, en particulier dans le domaine de la finance digitale et de la gestion de projets d'agrobusiness. Ce processus s'appuiera sur une théorie du changement, visant à faire évoluer les perceptions et à promouvoir une appropriation durable des solutions numériques. Des sessions d'information et de sensibilisation seront également organisées pour familiariser les bénéficiaires avec les outils développés, afin d'en maximiser l'impact et de favoriser une transformation digitale inclusive au service du développement rural.

11. Connaissance

Le programme PIDAGRES-JeF place la gestion et la diffusion des connaissances au cœur de sa stratégie pour transformer durablement l'agrobusiness et renforcer la résilience des communautés. Il capitalise sur les innovations à travers la production de contenus transférables : modules de formation technique (production, transformation, normes ZLECAf, genre...), intégrés aux structures nationales. Des outils numériques sont développés pour faciliter l'accès des jeunes et des femmes à la finance inclusive, aux droits fonciers et à la lutte contre les violences basées sur le genre. Le programme soutient également la publication d'articles scientifiques avec des centres de recherche, et déploie une communication de masse (émissions radio locales, témoignages, contenus numériques) pour valoriser les réussites communautaires. Des forums sous-régionaux

complètent ce dispositif. Enfin, les outils du PNUD (tableau de bord des risques, hub de données SURGE, réseau Roter) seront utilisés pour structurer l'apprentissage institutionnel et renforcer l'impact à long terme des actions.

12. Durabilité et amplification

La durabilité des actions soutenues par le PIDAGRES-JeF pourrait être vue sous les dimensions : (i) institutionnelle ; (ii) innovation, (iii) rentabilité des services technologiques et économiques, (iv) consolidation de la paix et de la résilience

- **Dimension institutionnelle** : Le programme a fait le choix de développer des partenariats de mise en œuvre avec les Organisations paysannes (OP) filières, jouissant d'une expérience avérée dans les domaines d'intervention ciblés. Cette approche qui responsabilise directement les acteurs de la profession agricole, donne des garanties de continuité et de pérennité dans la mesure où les OP sont renforcées dans leurs activités normales par des outils appropriés de programmation, de gestion, de contractualisation, de dialogue et de concertation. Les éléments les plus marquants de ces outils sont entre autres, les clusters, le fonctionnement des comités chaînes de valeur (qui préfigure la mise en place des interprofessions). En outre, l'implication des Communes dans la supervision rapprochée renforce la position institutionnelle ce qui est un élément de durabilité.
- **Innovation** : Le programme vise à mettre en place un système de fintech innovant. Ce système se révèle comme élément déclencheur de processus couplé à une politique de mobilisation de ressources à partir de partenariat avec les projets intervenants dans l'éducation financière. Il intégrera des mesures visant à améliorer les systèmes nationaux pertinents, notamment en matière de politiques, de législation et de réglementation, ainsi que des normes et des procédures qui encouragent l'agrobusiness et ses chaînes de valeur. En outre, il vise à intégrer les systèmes nationaux pertinents et à promouvoir la mise à l'échelle des solutions locales innovantes qui ont été expérimentées et validées. Le programme s'appuiera sur des partenariats public-privé pour soutenir le développement de l'agrobusiness et de la chaîne de valeur agricole, en mettant en œuvre des initiatives novatrices et des technologies adaptées aux besoins des jeunes et des femmes. Il pourra également capitaliser sur les innovations à développer dans le cadre des Pods Universitaires (UNIPOD) qui seront implantés dans le cadre du Projet d'appui à l'insertion socioéconomique des jeunes du Niger (PAISE-J) coconstruit entre le PNUD et le Gouvernement, à travers le Ministère en charge de la jeunesse.
- **Dimension rentabilité des services économiques** : La durabilité du programme repose sur la fidélisation des liens économiques les jeunes et femmes bénéficiaires et les opérateurs de marché local et régional. En effet, la rentabilité accrue de l'exploitation agricole devrait permettre aux ménages bénéficiaires d'améliorer leurs capacités d'épargne et d'investissement et les motiver à respecter les itinéraires techniques améliorées. Le programme soutiendra également l'accès des jeunes et des femmes à la terre, aux marchés et aux services financiers. Il soutiendra également le renforcement des capacités et des compétences des jeunes et des femmes pour qu'ils puissent s'impliquer dans le développement de l'agrobusiness et de ses chaînes de valeur : i) renforcement des capacités des techniciens chargés de l'accompagnement des producteurs, ii) mise en place d'équipements et infrastructures durables et pérennes, et formation des parties prenantes pour en gérer le bon fonctionnement et assurer la durabilité, ii) renforcement des capacités du secteur privé local, notamment des prestataires de services financiers, et des plateformes digitales, visant la pérennité des appuis au-delà de la vie du projet.
- **Dimension consolidation de la paix** : Le projet contribue à la consolidation de la paix dans la mesure où la satisfaction des besoins des ménages bénéficiaires facilite une plus grande participation dans les activités de consolidation des liens. Les liens commerciaux entre les OP et les opérateurs de marché contribuent à la pérennisation des services sociaux.

13. Communication

Dans le cadre du Programme de développement de l'Agrobusiness pour l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes en milieu rural au Niger, la communication jouera un rôle stratégique et transversal. Elle visera à garantir que les bénéficiaires directs et indirects disposent des informations pertinentes en temps

opportun, afin de faciliter l'accès aux opportunités générées par le programme. Une stratégie de communication multicanale sera mise en place, combinant supports numériques (plateformes mobiles, réseaux sociaux) et médias traditionnels (radios communautaires, affichage, forums locaux). L'accent sera mis sur la diffusion en langues locales pour assurer une large compréhension. Cette communication contribuera à renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance entre les parties prenantes. Des mécanismes de feedback communautaire permettront de recueillir les perceptions, ajuster les interventions et renforcer l'appropriation. Enfin, la valorisation des réussites locales à travers des témoignages et reportages servira à stimuler l'engagement et à inspirer d'autres initiatives rurales.

14. Les principes "Do No Harm" et "Do Maximum Good" (ne pas nuire et faire le maximum de bien)

Dans une approche fondée sur les principes éthiques de « ne pas nuire » et de « faire le maximum de bien », le programme s'engage à garantir que ses interventions n'accroissent pas la vulnérabilité des personnes à risque, n'entraînent aucune violation des droits humains et n'aggravent pas les inégalités, notamment au sein des jeunes et des femmes. Il veillera à éviter toute forme de discrimination dans l'accès aux droits et aux opportunités économiques, en particulier sur le marché de l'emploi et dans les chaînes de valeur de l'agrobusiness.

Afin de maximiser les effets positifs, une attention particulière sera portée à l'amélioration continue des offres de services destinées aux jeunes et aux femmes, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Le programme intégrera également les dimensions d'inclusion sociale, avec un accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes et les réfugiés, afin de garantir une approche réellement équitable et inclusive.

15. GESTION DE PROJET

15.1. Coût efficacité et productivité

L'efficacité et l'efficience de ce programme sont garanties par la qualité du suivi des activités par le Gouvernement du Niger, des partenaires financiers et le PNUD. Les rapports d'activités, les visites de terrain et les audits et évaluations favoriseront le suivi rapproché du projet. Le projet doit être audité au moins une fois dans son cycle de vie, conformément aux directives et aux termes de référence fournis par le PNUD. L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, aux principaux donateurs et aux Gouvernement une garantie quant à l'utilisation appropriée des ressources mises à disposition.

L'audit fait partie de la gestion financière et administrative du projet et fait également partie du cadre de responsabilisation du PNUD. Il sera donc sous la responsabilité directe du bureau de pays du PNUD. Il doit être effectué par un cabinet d'audit qualifié qui produira un rapport d'audit et certifiera les états financiers. La modalité de mise en œuvre du programme doit être conforme à la procédure du PNUD. À ce titre, le PNUD sera responsable de la gestion opérationnelle du programme et de la qualité des résultats, de l'achèvement des activités en temps opportun, de la supervision des consultants et du personnel participant à la mise en œuvre desdites activités.

15.2. Gestion du projet

La mise en œuvre du projet se fera suivant une modalité de mise en œuvre directe (DIM) par le PNUD, à travers la mise en place d'une Equipe Projet (EP). Le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, représentera la partie nationale. Son rôle sera d'appuyer le PNUD dans la coordination, le ciblage des sites et des bénéficiaires, le choix des chaînes de valeurs à promouvoir selon les sites, ainsi que le suivi et l'évaluation des activités à mettre en œuvre dans les zones d'intervention cibles du Programme : Dosso, Tillabéry, Zinder, Maradi, Tahoua et Diffa.

Les prestations de service d'appui à la mise en œuvre (DES) seront imputées au budget du projet par le Bureau pays du PNUD sur la base des enquêtes disponibles sur la charge de travail du personnel, conformément au règlement financier et aux règles, procédures et directives financières du PNUD en termes de recouvrement des coûts

Par ailleurs, le projet relèvera du comité de pilotage des projets du Portefeuille « *Résilience* » mis en place dans le cadre de l'exécution du Document de Programme pays (CPD) du PNUD. Prendront part aux sessions dudit comité, les représentants des institutions/structures ci-après : le Gouvernement du Niger, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances en tant qu'agence gouvernementale de coordination du développement, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, les ministères en charge de l'administration du territoire, du commerce, de l'entrepreneuriat des jeunes en tant que partenaire de mise en œuvre, respectivement sur les volets développement communautaire, commerce et l'industrie, les partenaires au développement.

Ce comité se réunira périodiquement pour définir des grandes orientations /lignes directrices du programme. Afin de maximiser les effets de synergie, le programme utilisera le cadre de suivi établi pour les projets financés ou sous la responsabilité du PNUD. Cette synergie pourrait également être envisagée dans le cadre d'une approche de partenariat avec des projets régionaux et sous régionaux, conformément aux lignes directrices contenues dans les boîtes à outils programmatiques du PNUD sur la période couverte par le CPD. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités inscrites dans le cadre de ce programme, un accent particulier sera mis sur la visibilité des partenaires ayant financé le projet.

16. CADRE DE RÉSULTATS¹⁰

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : Effet 3 : D'ici à 2027, les populations les plus vulnérables, particulièrement les femmes, les filles, les garçons et les personnes à besoins spécifiques améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie et renforcent leur résilience face aux changements climatiques y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes.									
Effet 1 : D'ici à 2027, les institutions nationales et locales améliorent l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'offre de services publics de qualité en faveur des communautés et des familles dans les zones ciblées, y compris en situation d'urgence humanitaire.									
Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles :									
1.1.1 Nombre de chaîne de valeur agro-sylvo-pastorale et halieutiques opérationnelles. Niveau de référence (2022 : 0 - Niveau cible (2027): 5									
1.1.2 Nombre d'organisations rurales actives et fonctionnelles contribuant aux chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Niveau de référence (2021) : 0 - Niveau cible (2027) : 15									
1.2.1 Nombre de jeunes et de femmes ayant un revenu régulier et décent. Niveau de référence (2021) : Femmes : 86 931/Jeunes : 51 085. Niveau cible (2027) : Femmes : 350 000 Jeunes : 350 000									
2.1.1 Nombre de personnes ayant accès aux services de base, notamment par le biais du guichet unique et du programme accéléré de Développement communautaire. Niveau de référence (2021) : Femmes : 0, Pauvres (mesure de revenu), Jeunes : 0, Personnes handicapées : 0, Personnes déplacées : 0 - Niveau cible (2027) : Femmes : 10 000, Pauvres : 10 000, Jeunes: 2000, Personnes handicapées : 2500, Personnes déplacée : 2 500									
2.1.2 Nombre de certificats d'état civil délivrés par des guichets uniques. Niveau de référence (2021) : 0 - Niveau cible (2027) : 50 000									
2.2.2 Nombre de personnes bénéficiant d'une infrastructure améliorée pour le relèvement dans des situations de crise ou de post-crise. Niveau de référence (2021) : 23 036 - Niveau cible (2025) : 150 000									
Produit(s) applicable(s) du plan stratégique du PNUD : *Accélération de la transformation structurelle de l'économie, en particulier la transition verte, inclusive et numérique. *Nul n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits du pouvoir d'action et du développement humain.									
Titre du projet et numéro du projet Quantum : Programme de développement d'Agrobusiness pour la Résilience socioéconomique des femmes et des jeunes (PIDAGRES-JeF)									

RÉSULTATS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE RÉSULTATS[1]	SOURCE DES DONNÉES	BASE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)				MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES ET RISQUES
			Valeur	Année	2024	2025	2026	2027	2028

¹⁰ Le PNUD publie les informations relatives à ses projets (indicateurs, données de référence, objectifs et résultats) conformément aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IIA). Veillez à ce que les indicateurs soient S.M.A.R.T. (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Pertinents et Limités dans le Temps), qu'ils fournissent des bases de référence et des objectifs précis étayés par des preuves et des données fiables, et qu'ils évitent les acronymes afin que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

Résultat 1 : Un environnement propice au développement inclusif et durable de l'agro-business et l'accès aux services financiers formels est mis en place et renforcé, en particulier pour les jeunes et des femmes	1.1. Nombre de chaîne de valeur agro-sylvo-pastorale et halieutiques opérationnelles (ind. 1.1.1 du CPD)	Ministère en charge de l'Agriculture	TBD	2023	1	1	3	4	5	Méthode : Analyse rapports du Programme Risque : Faible engagement des jeunes et des femmes dans le développement des activités agro-sylvo-pastorales
	1.2. Nombre de coopératives/organisation dirigés par les jeunes et les femmes mis en place et œuvrant dans les chaînes de valeur cibles	Rapport Projet	TBD	2023	3	5	10	15	20	Méthode : Enquête/Rapport Projet
	1.3. Nombre de jeunes hommes/ femmes ayant un revenu régulier à travers le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales cibles du projet	Rapport Projet	TBD	2023	50	100	1000	2000	50000	Méthode : Enquête Risque : Faible engagement des jeunes et des femmes dans le développement des activités agro-sylvo-pastorales
	1.4. Pourcentage de jeunes utilisant les services financiers de base pour le développement de leurs activités dans les chaînes de valeur agro- sylvo - pastorales	Rapport Projet	0%	2023	10%	20%	50%	60%	70%	Méthode : Enquête Risque : réticence dans l'utilisation des nouvelles technologies pour l'accès aux services financiers innovants, en particulier.
Résultat 2 : Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, profitent des	2.1. Nombre de guichets uniques intégrés installés dans les communes cibles	Ministère de l'intérieur, gouvernorat et communes	0	2023	1	1	3	5	5	Méthode : Rapport Programme Risque : Faible appropriation des guichets par les

effets d'une bonne gouvernance locale et sont activement impliqués dans le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale	cibles du projet	0	2023	0	5	10	15	20	populations locales
2.3. Nombre de structures de prévention et gestion des conflits communautaires mises en place	Ministère de l'intérieur, gouvernorat et communes cibles du projet	0	2023	0	5	10	15	20	Méthode : Enquête/Rapport Programme Risque : Faible engagement des jeunes et femmes
2.4. Taux d'accroissement de la couverture des recettes municipales dans les zones cibles	Rapport d'enquête	0%	2023	5%	20%	30%	40%	50%	Méthode : Enquête/Rapport des communes cibles Risque : Réicence des usagers face à la digitalisation des taxes
2.5. Nombre de personnes bénéficiant d'une infrastructure améliorée dans les communes cibles du programme	Rapport d'enquête	0	2023	500, dont 80% de femmes et jeunes et 5% de personnes handicapées	5000, dont 80% de femmes et jeunes et 5% de personnes handicapées	10000, dont 80% de femmes et jeunes et 5% de personnes handicapées	20000, dont 80% de femmes et jeunes et 5% de personnes handicapées	50000, dont 80% de femmes et jeunes et 5% de personnes handicapées	Méthode : Enquête Risque : Faible fréquentation des infrastructures réalisés pour des aspects socioculturels

17. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

PLAN DE SUIVI

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Actions prévues	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel USD
Suivre les progrès vers les produits	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du cadre de résultats afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention du Management du Bureau du PNUD en cas de progrès plus lents que prévus.	PNUD/Partenaires gouvernementaux	350 000
	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques, y compris les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Réalisation d'audits conformément à la politique en la matière du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	Le PNUD, à travers l'équipe Projet, identifie les risques et prend des mesures de gestion y associées. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi.	PNUD/ Partenaires de mise en œuvre	200 000
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires, puis réintégrés dans le projet.	Annuelle	Le PNUD, à travers l'équipe Projet, dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	PNUD (Chargé de Communication et Capitalisation) /Partenaires de mise en œuvre	180 000
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	Le PNUD, à travers l'équipe Projet, examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet. Mise à jour dans quantum des cibles, résultats.	PNUD/ Partenaires de mise en œuvre	236 000

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Actions prévues	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel USD
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Semestrielle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	Equipe Projet	66 000
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du Portefeuille et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus, au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuelle de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle	Le PNUD, à travers l'équipe projet dédié, assurera la rédaction du rapport annuel du projet.	Comité de pilotage du Portefeuille Chaine de valeur	70 000
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage et technique de gestion) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail annuel et garantir le réalisme des budgets pour les activités planifiées dans le projet. Dans ce cadre, les dernières revues vont permettre de dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Trimestrielle	Il convient que le comité technique de gestion examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Equipe Projet	100 000

PLAN D'EVALUATION

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet de l'UNSDCF 2023-2026	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à mi-parcours	PM	Les programmes de qualité et la gestion axée sur les résultats permettent au PNUD de contribuer efficacement à l'Agenda 2030	D'ici 2027 que les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les jeunes filles et garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques, y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes.	Mi-parcours : décembre 2026	PNUD/Partenaires de mise en œuvre	80 000 USD
Évaluation finale	PM	Les programmes de qualité et la gestion axée sur les résultats permettent au PNUD de contribuer efficacement à l'Agenda 2030	D'ici 2027 que les populations les plus vulnérables particulièrement les femmes, les jeunes filles et garçons et les personnes avec des besoins spécifiques, améliorent : leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et du cadre de vie, et renforcent leur résilience aux changements climatiques, y compris dans les zones affectées par les conflits et les catastrophes.	Finale : Décembre 2028	PNUD/Partenaires de mise en œuvre	80 000 USD

Programme des Nations unies pour le développement - Document de projet
18. PLAN DE TRAVAIL PLURI ANNUEL

RÉSULTATS ESSENTIELS	Activités	Budget prévu par année					Responsables	Budget Prévu		
		2024	2025	2026	2027	2028		Source de financement	Description du budget	Montant
Résultat 1 : Un environnement propice au développement inclusif et durable de l'agrobusiness et l'accès aux services financiers formels est mis en place et renforcé.										
Produit 1.1 : Les jeunes et les femmes disposent de moyens de production innovants et durables dans les chaînes de valeurs cibles de l'Agrobusiness										
Indicateur 1: Nombre de chaîne de valeur agro-sylvo-pastorale et halieutiques opérationnelles dans les zones cibles (Cible: 5)	Activité 1.1.1 : Appuyer l'identification des communes cibles d'intervention dans chaque région ainsi que les filières agro-sylvo-pastorales sur lesquels le programme va intervenir.	x	x				Ministère agriculture et Elevage Ministère de l'intérieur PNUD	Voyage Ateliers consultants nationaux	500 000	
	Activité 1.1.2. Mettre à la disposition des communautés cibles, en particulier, les jeunes et les femmes, des moyens de production adaptés selon les zones	x	x	x			Ministère agriculture et Elevage PNUD	Travaux Formation Matériels/Equipements	2 500 000	
	Activité 1.1.3. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des services d'encadrement chargé d'accompagner les jeunes et femmes dans les activités de développement des chaînes de valeur cibles	x	x	x	x		Ministère agriculture et Elevage PNUD	Formation Matériels/Équipement Voyage	1 320 000	
Indicateur 3: Nombre de jeunes hommes/ femmes ayant un revenu régulier à travers le développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorale cibles du projet (Cible: 20)	Activité 1.1.4 Appuyer la mise en place de points de vente de proximité d'équipements, d'intrants et de produits agricoles au profit des jeunes et des femmes	x	x	x	x		Ministère en charge du commerce PNUD	Consultants communication Formation	1 200 000	
	Activités 1.1.5. Renforcer les capacités des femmes et des jeunes dans les métiers ruraux le long des chaînes des valeur cibles dans l'agro-business	x	x	x	x		Ministère agriculture et Elevage Ministère en charge du commerce PNUD	Consultant Formation national	1 000 000	
Indicateur 4: Pourcentage de jeunes utilisant les services financiers de base pour le développement de leurs	Activité 1.1.6. Former les femmes et les jeunes aux techniques de production agricole innovantes et durables et à la valorisation des déchets issues des activités agricoles	x	x	x	x		Ministère agriculture et Elevage PNUD	Consultants Voyage Formation nationaux	1 420 000	
							Budget Prévu		17 530 800	
							Budget Prévu		8 340 400	

Suivi des activités du produit		x	x	x	x	x	x	x	PNUD/Partenaires		
Cible (70%)											
Indicateur 5: Proportion de jeunes et femmes ayant accès aux moyens de production agricole dans les chaînes de valeurs cibles		Produit 1.2.1. Les pertes post-récolte, l'apport production sont réduites, à être à la transformation, aux techniques de stockage et de conservations, à la structuration des producteurs, à l'inclusivité financière et à l'accès aux marchés									
Cibles (80%)											
Activité 1.2.1. Appuyer la mise en place d'unités de transformation des produits agricoles.		x	x	x	x	x	x	x	Ministère en charge du commerce PNUI	Consultants nationaux Travaux Equipements/matériels	2 000 000
Activité 1.2.2. Mettre en place et accompagner la habilitation des produits transformés, issus des différentes zones de production du projet			x	x	x	x	x	x	Ministère en charge du commerce PNUI	Consultants nationaux Consultants internationaux	750 000
Activité 1.2.3. Appuyer la mise en place des mécanismes de commercialisation à travers les points de vente et des plateformes digitales de commercialisation des productions et des produits transformés		x	x	x	x	x	x	x	Ministère en charge du commerce PNUI	Consultants nationaux Travaux Equipements/matériels	1 300 000
Activité 1.2.4. Appuyer la structuration des jeunes et des femmes autour des chaînes de valeur cibles (Appuyer la structuration et la mise en réseau des groupes cibles)		x	x	x	x	x	x	x	Ministère en charge du commerce PNUI	Consultant subvention ou Grant voyage	500 000
Activité 1.2.5. Appuyer les coopératives de jeunes et de femmes en matériels et équipement adéquats de récolte et de transformation		x	x	x	x	x	x	x	Ministère de l'agriculture et de l'Elevage PNUI	Matériels et Equipement de transformations Formation Consultants nationaux	1 500 000
Activité 1.2.7. Appuyer et renforcer les capacités des prestataires de services financiers intervenant dans les chaînes de valeurs cibles de l'Agrobusiness		x	x	x	x	x	x	x	Ministère en charge des finances PNUI	Consultants nationaux consultants internationaux Formations	1 150 000
Activité 1.2.8. Promouvoir et Former sur l'usage des services financiers digitalisés par les jeunes et les femme		x	x	x	x	x	x	x	Ministère en charge des finances PNUI	Consultants nationaux consultants internationaux Formations	750 000

Suivi des activités du produit		x	x	x	x	x	x	x	PNUD/Partenaires			240 400	
Résultat 2 : Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, profitent des effets d'une bonne gouvernance locale et sont activement impliquées dans le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale/métiers, ledu développement de l'entrepreneuriat dans l'agrobusiness et de la promotion des innovations locales													8 631 200
Produit 2.1. Les communes cibles sont en mesures de délivrer des services publics locaux de qualité, innovants et durables													6 090 400
Indicateur 1: Nombre de guichets uniques intégrés installés dans les communes cibles	Cible (5)	Activité 2.1.1: Renforcer les capacités techniques des cadres des services communaux et départementaux des localités cibles pour une meilleure fourniture des services publics locaux											250 000
Indicateur 2: Nombre d'infrastructures communautaires érigés dans les communes	Cible (10)	Activité 2.1.2: Mettre en place des guichets uniques intégrés dans les communes cibles pour améliorer l'accès des populations aux pièces d'état civil et autres documents administratifs											850 000
Indicateur 3: Nombre de structures de prévention et gestion des conflits communautaires mises en place	Cible (20)	Activité 2.1.3: Appuyer les communes dans la fourniture de services d'éclairage dans les zones cibles											1 800 000
Indicateur 4: Taux d'accroissement de la couverture des recette municipales dans les zones cibles	Cible (50%)	Activité 2.1.4: Appuyer les communes pour la réalisation d'infrastructures communautaires de base (écoles, CSI ...) dans les zones cibles											2 500 000
Indicateur 5: Nombre de personnes bénéficiant d'une infrastructure améliorée dans les communes cibles du programme		Activité 2.1.5: Concevoir et déployer un système digitalisé de diffusion de l'information sur le cadre légal et réglementaire en matière de droit foncier											250 000
		Activité 2.1.6: Concevoir et déployer un système digitalisé de diffusion des informations sur le cadre légal et réglementaire en matière de VBG											200 000

Cible (50000, dont 80% de femmes et jeunes et 5% de personnes handicapées)

Suivi des activités du produit

240 400

Produit 2.2. Les communes cibles améliorent la mobilisation des ressources internes

960 400

Activité 2.2.1: Concevoir et déployer un mécanisme digital de collecte de taxes et impôts dans les communes cibles

Consultant national
Matériels et équipements
informatiques

500 000

Activité 2.2.2: Identifier les opportunités et les sources de mobilisation des ressources au niveau communal

Consultants nationaux
formation

60 000

Activité 2.2.3: Développer une base de données des contribuables des communes

Consultants nationaux
Matériels/Equipements

80 000

Activité 2.2.4: Organiser des sessions de sensibilisation et de formation sur l'utilisation des outils digitales de collecte pour les usagers et travailleurs des communes cibles (activités de conduite de changement)

Ateliers
Voyage

80 000

Suivi des activités du produit

240 400

Produit 2.3. Les communautés, en particulier les jeunes et les femmes, participent au dialogue communautaire et au renforcement de la cohésion sociale

1 580 400

Activité 2.3.1: Identifier et appuyer les structures de prévention et gestion des conflits communautaires, en particulier ceux en relation avec la GRN et l'agrobusiness

Consultant nationaux
voyage
formation

250 000

Activité 2.3.2 Organiser des émissions interactives dans les radios communautaires autour de la cohésion sociale

Voyage
Evènement (foires)
Formation
consultant

500 000

Activité 2.3.3: Mettre en place des Comités de gestion participatifs intercommunautaires

Matériels et Equipement de
transformations
Formation
Consultants

350 000

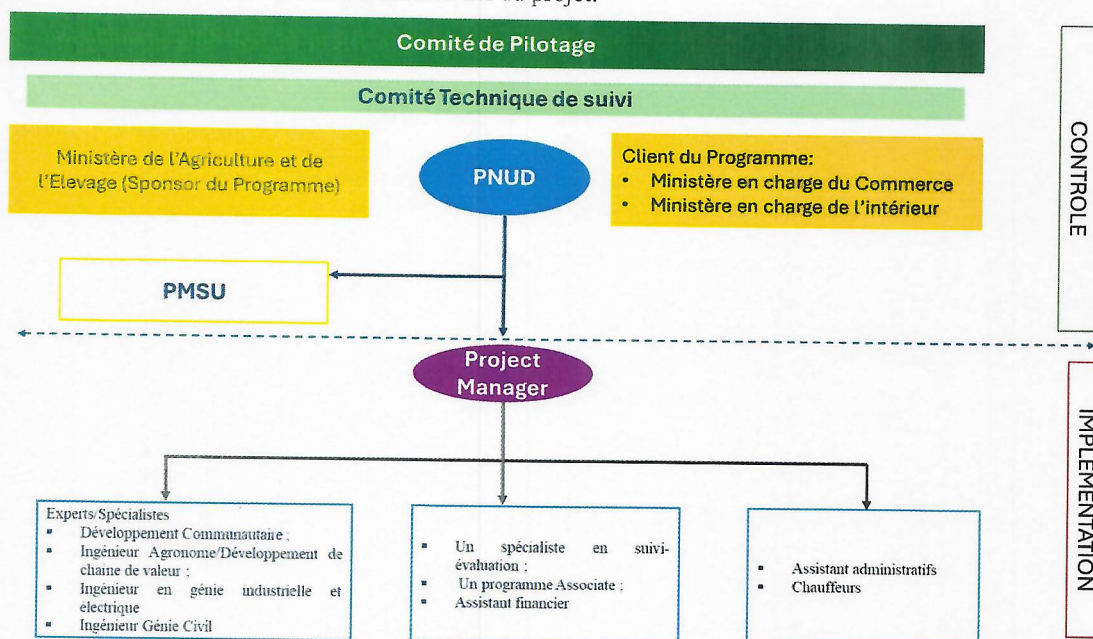
Activité 2.3.4 : Organiser des foras de dialogue communautaire axés sur la prévention et gestion de conflits									
	Suivi des activités du produit	x	x	x	x	x	x	x	240 000
	Etudes : SES, EIES, baseline, de marchés, Evaluation des partenaire, micro, audit, spotchecks								240 400
Evaluation									
	Evaluation à mi-parcours								80 000
	Evaluation finale								80 000
Total des activités									
Gestion et Coordination (15%)									
DES	PM	x	x	x	x	x	x	x	26 402 000
Personnel	Staffs du projet	x	x	x	x	x	x	x	1 100 000
	Coordonnateur (trice) portefeuille chaînes de valeurs P3	x	x	x	x	x	x	x	3 293 012, 10
Gestion	Communication								1 180 822.1
	Fonctionnement								800 000
GMS (8%)	Mobilier, matériel, entretien								100 000
									94 045
TOTAL									
									2 131 892.34
									33 920 949.43

19. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le cadre institutionnel du projet comprend :

- L'équipe du projet qui est composée de :
 - Un coordonnateur de portefeuille chaînes de valeurs ;
 - Un Project Manager, coordonnateur de projet ;
 - Spécialiste Développement Communautaire ;
 - Ingénieur Agronome, spécialiste en développement de chaîne de valeur ;
 - Ingénieur en génie industriel et électrique ;
 - Ingénieur Génie Civil ;
 - Un spécialiste en suivi-évaluation ;
 - VNU ;
 - Un (e) assistant(e) administratif et financier ;
 - Un (e) assistant(e) au programme ;
 - Deux chauffeurs ;
 - Un spécialiste en communication.
- Un Comité Technique de gestion, en charge la planification opérationnelle et du suivi du projet. Il est composé des structures responsables de la mise en œuvre des différentes activités du projet. Un comité de pilotage du Programme composé du PNUD et des représentants désignés des différents ministères, parties responsables du Programme : ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; Ministère en charge de l'Intérieur, Ministère en charge du commerce et de l'industrie, Ministère en charge de l'Environnement et des ressources en eaux, les Gouverneurs des régions cibles du Programme accompagnés de certains Directeurs Régionaux, les Maires des communes cibles du Programme. Ce comité est présidé par le ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ou son représentant et définit les orientations globales du projet ainsi que le développement de synergie avec les autres projets et programmes en appui au développement de l'Agrobusiness au Niger en général et dans les zones d'intervention, en particulier.

Le schéma ci-dessous retrace ce cadre institutionnel du projet.



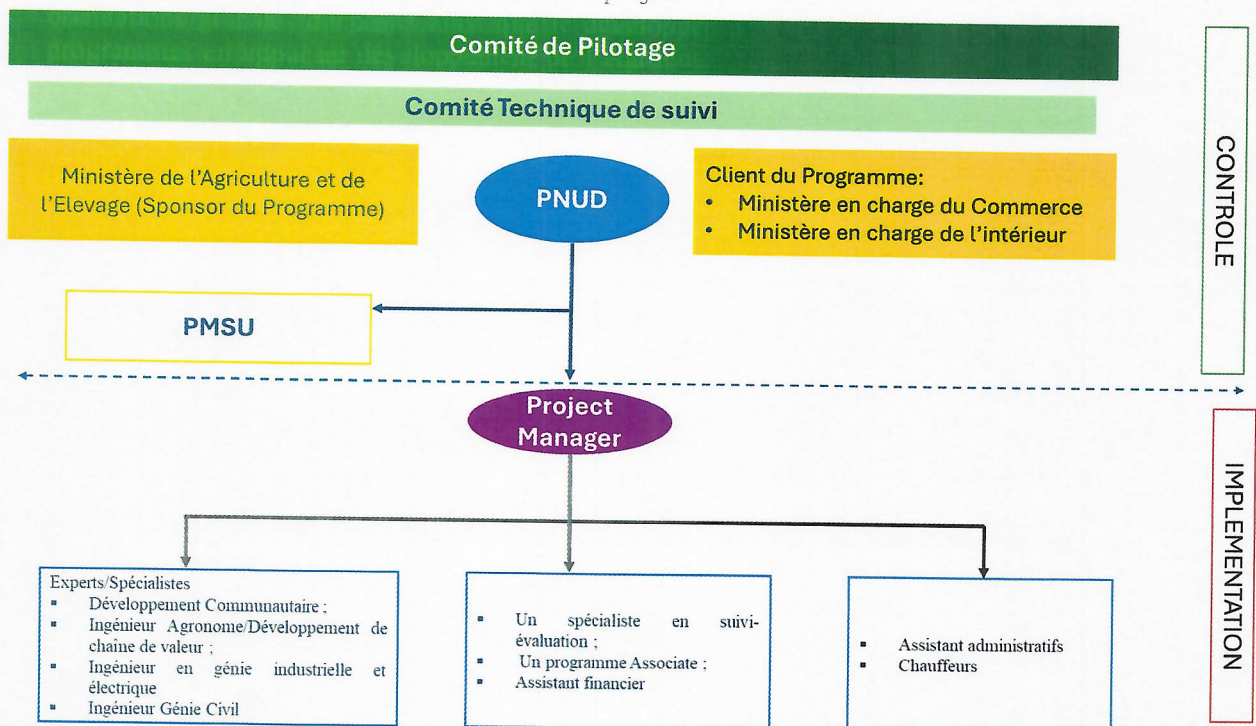
Le Comité Technique de Gestion (CTG) est présidé par le représentant désigné du ministère en charge de l'Agriculture. Ce comité se réunit trimestriellement, comme les CTG des autres projets impliqués dans le portefeuille "Résilience" auquel il est rattaché, pour évaluer l'état d'avancement des activités et proposer, le

19. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Le cadre institutionnel du projet comprend :

- L'équipe du projet qui est composée de :
 - Un coordonnateur de portefeuille chaînes de valeurs ;
 - Un Project Manager, coordonnateur de projet ;
 - Spécialiste Développement Communautaire ;
 - Ingénieur Agronome, spécialiste en développement de chaîne de valeur ;
 - Ingénieur en génie industriel et électrique ;
 - Ingénieur Génie Civil ;
 - Un spécialiste en suivi-évaluation ;
 - VNU
 - Un (e) assistant(e) administratif et financier ;
 - Un assistant au programme ;
 - Deux chauffeurs ;
 - Un spécialiste en communication
- Un Comité Technique de gestion, en charge la planification opérationnelle et du suivi du projet. Il est composé des structures responsables de la mise en œuvre des différentes activités du projet. Un comité de pilotage du Programme composé du PNUD et des représentants désignés des différents ministères, parties responsables du Programme : ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; Ministère en charge de l'Intérieur, Ministère en charge du commerce et de l'industrie, Ministère en charge de l'Environnement et des ressources en eaux, les Gouverneurs des régions cibles du Programme accompagnés de certains Directeurs Régionaux, les Maires des communes cibles du Programme. Ce comité est présidé par le ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ou son représentant et définit les orientations globales du projet ainsi que le développement de synergie avec les autres projets et programmes en appui au développement de l'Agrobusiness au Niger en général et dans les zones d'intervention, en particulier.

Le schéma ci-dessous retrace ce cadre institutionnel du projet.



Le Comité Technique de Gestion (CTG) est présidé par le représentant désigné du ministère en charge de l'Agriculture. Ce comité se réunit trimestriellement, comme les CTG des autres projets impliqués dans le portefeuille "Résilience" auquel il est rattaché, pour évaluer l'état d'avancement des activités et proposer, le

cas échéant, des ajustements pertinents. Il se réunira également en fin d'année pour valider le rapport d'activités de l'année et contribuer à préparer la session du Comité de Pilotage.

Le CTG est composé de représentants des ministères en charge du commerce, de l'intérieur, le PNUD. En fonction des sujets à aborder d'autres Partenaires impliqués dans la thématique, des représentants des organisations/coopératives des zones cibles, le secteur privé, les associations et d'ONG impliquées dans la mise en œuvre des activités pourront être associés.

La principale structure de mise en œuvre du projet sera l'équipe de projet logée au sein du PNUD (Unité Résilience). Cette équipe veillera à ce que les résultats du projet correspondent à sa description. Elle doit également veiller à l'utilisation appropriée des ressources du projet. Le projet doit être exécuté conformément aux procédures et méthodes d'exécution du PNUD. L'assurance qualité du projet sera assurée par le chef d'équipe de l'unité Gouvernance du PNUD et par l'équipe du programme de suivi et d'évaluation et d'assurance qualité du PNUD (PMSU).

20. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement du Niger et le PNUD, signé le 02 mai 1977. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

21. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]¹¹ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en

¹¹ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI)

du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

- g. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- h. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.
- i. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

22. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet : le rapport sur l'assurance qualité du projet doit être fourni par l'équipe projet dédié.**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais] [français] [espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques.** Utilisez le modèle de document du registre des risques. Veuillez-vous reporter aux instructions contenues dans la Description des livrables du registre des risques pour les instructions.
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du partenaire chargé de la mise en œuvre (y compris l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PCAT) et la micro-évaluation HACT).
5. **TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET ET TERMES DE REFERENCE DES POSTES CLES DE GESTION. LE MANDAT TYPE DU CONSEIL DE PROJET EST DISPONIBLE ICI.**